

Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Département de la Nièvre (58)
Commune de SAUVIGNY-LES-BOIS
(58160)

Dossier de demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE SAUVIGNY-LES-BOIS 1

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie - 75008 PARIS
Tel: 01 84 25 41 08
mail : alexis.dedeken@photosol.fr

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

	Sommaire	
	Pièces Administratives	1
	Formulaire de demande de Permis de Construire	2 à 6
	Bordereau de dépôt des pièces jointes	7 à 9
	Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions	10 à 11
	Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT	12
	Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....	13
PC 1	Plans de situation du projet	15
	Localisation générale du projet.....	16
	Vue aérienne	17
	Plan cadastral du foncier concerné par le projet.....	18
PC 2	Plans de masse des constructions	19
	Plan topographique – état existant.....	20
	Plan topographique – zoom	21
	Plan de masse du projet- état projeté.....	22
	Plan de masse du projet - zoom	23
	Plan de masse du projet sur fond aérien - zoom	24
	Plan de masse du projet - Emprises.....	24 bis
	Plan de masse du projet au 1/1000ème au format A0 (voir document joint)	
PC 3	Plans en coupe du terrain et de la construction	25
	Plan de localisation des coupes	26
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'.....	27
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'.....	28
	Vue en coupe d'une table photovoltaïque avec pieux battus.....	29
	Vue en coupe du poste de transformation.....	30
	Vue en coupe du local technique	31
	Vue en coupe d'un poste de livraison.....	32
PC 4	Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	33 à 36
PC 5	Plans des façades et des toitures	37
	Vue de coté d'une table photovoltaïque	38
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 48 panneaux longueur 20m.....	39
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 24 panneaux longueur 10m	40
	Plan des façades du poste de livraison	41
	Plan des façades d'un poste de transformation.....	42
	Plan des façades du local technique.....	43
	Plan des façades de la citerne souple.....	44
	Plan des façades du portail et de la clôture.....	44 bis
PC 6	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	45
	Plan de localisation des points de vues photographiques	46
	Photomontages	47 à 48
PC 7	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	49
	Plan de localisation du point de vue photographique.....	50
	Photographie	51
PC 8	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	53
	Plan de localisation du point de vue photographique	54
	Photographie.....	55
PC 11	Étude d'impact (voir document joint)	57

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



Demande de
 Permis d'aménager
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
 Permis de construire
 comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT Raison sociale : _____

N° SIRET : 51831044600068 Type de société (SA, SCI,...) : SAS (Société par Actions Simplifiées)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : GUINARD Prénom : David

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 40-42 Voie : Rue la Boétie

Lieu-dit : _____ Localité : Paris

Code postal : 75008 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : DE DEKEN Prénom : ALEXIS

OU raison sociale : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

Adresse : Numéro : 40-42 Voie : Rue la Boétie

Lieu-dit : _____ Localité : Paris

Code postal : 75008 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0184254108 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ alexis.dedeken @ photosol.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : voir p.10 Localité : SAUVIGNY-LES-BOIS

Code postal : 58160 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : voir p.10

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

Lotissement
 Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
 Terrain de camping
 Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
 Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
 Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
 Aménagement d'un golf
 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 ◦ Contenance (nombre d'unités) : _____
 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 ◦ Superficie (en m²) : _____
 ◦ Profondeur (pour les affouillements) : _____
 ◦ Hauteur (pour les exhaussements) : _____
 Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
 Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
 Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

Création d'une voie
 Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
 Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

3/18

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non **4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique**

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

4/18

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Architecte**Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT

Numéro : 21 Voie : RUE D'AUTEUIL

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal : 75016 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.**5.2 - Nature du projet envisagé**

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol dont la puissance crête totale est de 53,66 MWc. La zone du projet « Sauvigny-les-bois 1 » présentée dans ce permis à une puissance crête de 15,30 MWc.

Elle comprend un ensemble de panneaux et leurs supports dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 666 tables photovoltaïques composées de 48 panneaux d'inclinaison 20°

Longueur 20 m - Largeur 5.70 m - Hauteur 3.02 m

- 101 tables photovoltaïques composées de 24 panneaux d'inclinaison 20°

Longueur 10 m - Largeur 5.70 m - Hauteur 3.02 m

La zone du projet « Sauvigny-les-bois 1 » comprend un nombre total de 34 392 panneaux.

- Construction d'un poste de livraison dont les caractéristiques sont les suivantes :

Longueur : 7 m - Largeur : 2.6 m - Hauteur 2.7 m

Aspect extérieur : Poste de livraison : Enduit RAL 6005

- Construction d'un local technique de type conteneur 20 pieds dont les caractéristiques sont les suivantes :

Longueur : 6,06 m - Largeur : 2.44 m - Hauteur 2.59 m

Aspect extérieur : Local technique : RAL 6005

- Construction de 3 postes transformateurs de type conteneur 40 pieds dont les caractéristiques sont les suivantes :

Longueur : 12,19 m - Largeur : 2.44 m - Hauteur 2.90 m

Aspect extérieur : Poste de transformation : Enduit RAL 6005

Clôture grillagée : grillage à mailles de 5 cm x 5 cm, hauteur hors sol 2 m maximum : Enduit 6005

7 Portails à 2 vantaux d'une largeur de 3,5 m et 2 portillons d'une largeur de 2 m

La clôture et les portails seront de type acier galvanisé: Enduit 6005

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale
- Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	122,21	0	0	0	122,21
Surfaces totales (m ²)	0	122,21	0	0	0	122,21

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme
5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation
8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/18

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : **6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale Nom : Prénom : OU raison sociale : Adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : BP : Cedex : Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8/18

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
 porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
 déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
 relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Paris

Le : 23/09/2021

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
 40/42 rue la Boétie 75008 PARIS
 Tél : 01.70.22.50.97
 SAS au capital de 966 525 euros
 SIRET: 51 831 044 600 068 - APE: 7112 B

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Information à remplir par le professionnel sollicité:

Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____@_____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : C Numéro : 132
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 96.225 LA GARDE

Préfixe : _____ Section : C Numéro : 110
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 11.785 CHAMPS DU BOURDY

Préfixe : _____ Section : C Numéro : 711
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 73.745 LES CHAUMES

Préfixe : _____ Section : C Numéro : 109
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 39.000 CHAMPS DU BOURDY

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Surperficie totale du terrain (en m²) : . 220 755



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
---	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
---	---



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
----------	-----	---------	-------	---------------

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :122,21.....m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :0.....m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ?m² Quel est le nombre de logements existants ?.....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m²

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		122,21	0
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
Surfaces créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :m².
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :m².
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 81 681 m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?
 Oui Non

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non
 La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
 La superficie de votre unité foncière : m².
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m².
 La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m².
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m².
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Date Paris le 23/09/2021

Nom et Signature du déclarant

GUINARD David

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS
Tél : 01.70.22.50.97
SAS au capital de 966 525 euros
SIRET: 51 831 044 600 068 - APE: 7112 B

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Code de vérification : TCimPiM70J
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 27 juin 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	518 310 446 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	20/11/2009
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	966 525,00 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	40-42 rue La Boétie 75008 Paris
<i>Activités principales</i>	Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 19/11/2108
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ILE BOURBON
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	30 rue Pétion 75011 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	754 055 390 Paris

Directeur général

<i>Dénomination</i>	COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	98 rue de Charonne 75011 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	754 015 485 Paris

Administrateur

<i>Dénomination</i>	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ILE BOURBON
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	18 rue Friant 75014 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	754 055 390 Paris

Administrateur

<i>Dénomination</i>	COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	98 rue de Charonne 75011 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	754 015 485 Paris

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	Farines Benoit
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 03/09/1984 à Montpellier (34)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	16 rue Manin 75019 Paris

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	CONSEILS ASSOCIES SA
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	50 avenue de Wagram 75017 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	692 048 671 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	GROSJEAN Paul
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/04/1965 à ST MAUR DES FOSSES
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	3 avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fosses

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	40-42 rue La Boétie 75008 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
<i>Date de commencement d'activité</i>	16/11/2009
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par la centrale photovoltaïque
- Tableau récapitulatif du poste de livraison, des locaux techniques et des postes de transformation

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Tableaux récapitulatifs

Tableau récapitulatif du foncier concerné par la centrale photovoltaïque

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Structures photovoltaïques	C	132	96 225	LA GARDE	58160
		110	11 785	CHAMPS DU BOURDY	
		711	73 745	LES CHAUMES	
		109	39 000	CHAMPS DU BOURDY	
TOTAL			220 755		

Tableau récapitulatif du poste de livraison, des locaux techniques et des postes de transformation

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Surface de plancher des constructions (m ²)	Dimension construction L x l x h (m)	Altimétrie (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Poste de livraison	C	109	39 000	18,20	7 x 2,60 x H 2,70	218,50	CHAMPS DU BOURDY	58160
Local technique				14,79	6,06 x 2,44 x H 2,59	218,50		
Poste de transformation 1-1				29,74	12,19 x 2,44 x H 2,90	223,00		
Poste de transformation 1-2		132	96 225	29,74		225,50	LA GARDE	
Poste de transformation 2		711	73 745	29,74		229,00	LES CHAUMES	
TOTAL					122,21			

Contenu

- Plan de localisation du projet au 1/25 000 ème
- Vue aérienne du projet au 1/7000ème
- Plan cadastral du projet au 1/7000ème

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS









Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

VUE AÉRIENNE

Légende

-  Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Local technique
-  Poste de transformation
-  Haie
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Localisation de l'emprise clôturée (non concernée par la présente demande)
-  Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)

Echelle 1/7000 au format A3



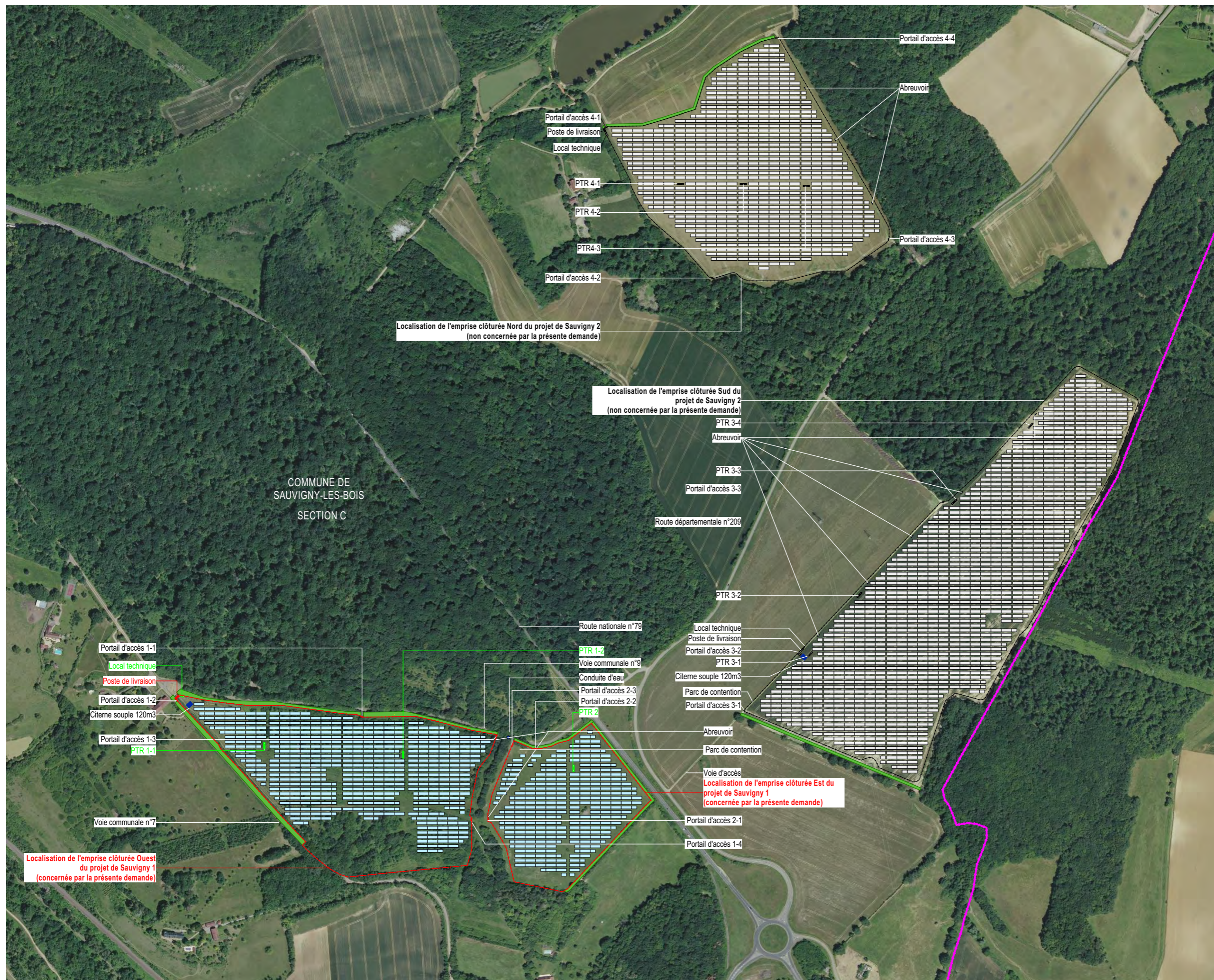
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



Contenu

- Plan de masse - état existant et topographie au 1/7000ème
- Plan de masse zone Est et Ouest - état existant et topographie au 1/3000ème
- Plan de masse général du projet au 1/7000ème
- Plan de masse état projeté - zone Est et Ouest au 1/3000ème
- Plan de masse état projeté sur fond aérien - zone Est et Ouest au 1/3000ème
- Plan de masse état projeté - Emprises au 1/1500ème
- Pièce jointe :
 - A0 - Emprise Est et Ouest au 1/1000ème

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

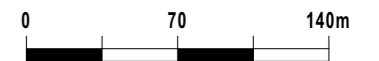
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PLAN TOPOGRAPHIQUE
ÉTAT EXISTANT
(ZONE EST ET OUEST)**

Légende

- 109 Parcelles d'implantation du projet
- Cadastre
- +— Limite de commune
- - - - Voie existante
- Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Localisation de l'emprise clôturée (non concernée par la présente demande)
- Végétation à supprimer
- Végétation existante
- Plan d'eau / Etang
- Ligne électrique aérienne ENEDIS
- Pylône électrique
- Ligne fibre enterrée
- Courbes de niveaux
- Bâti existant

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

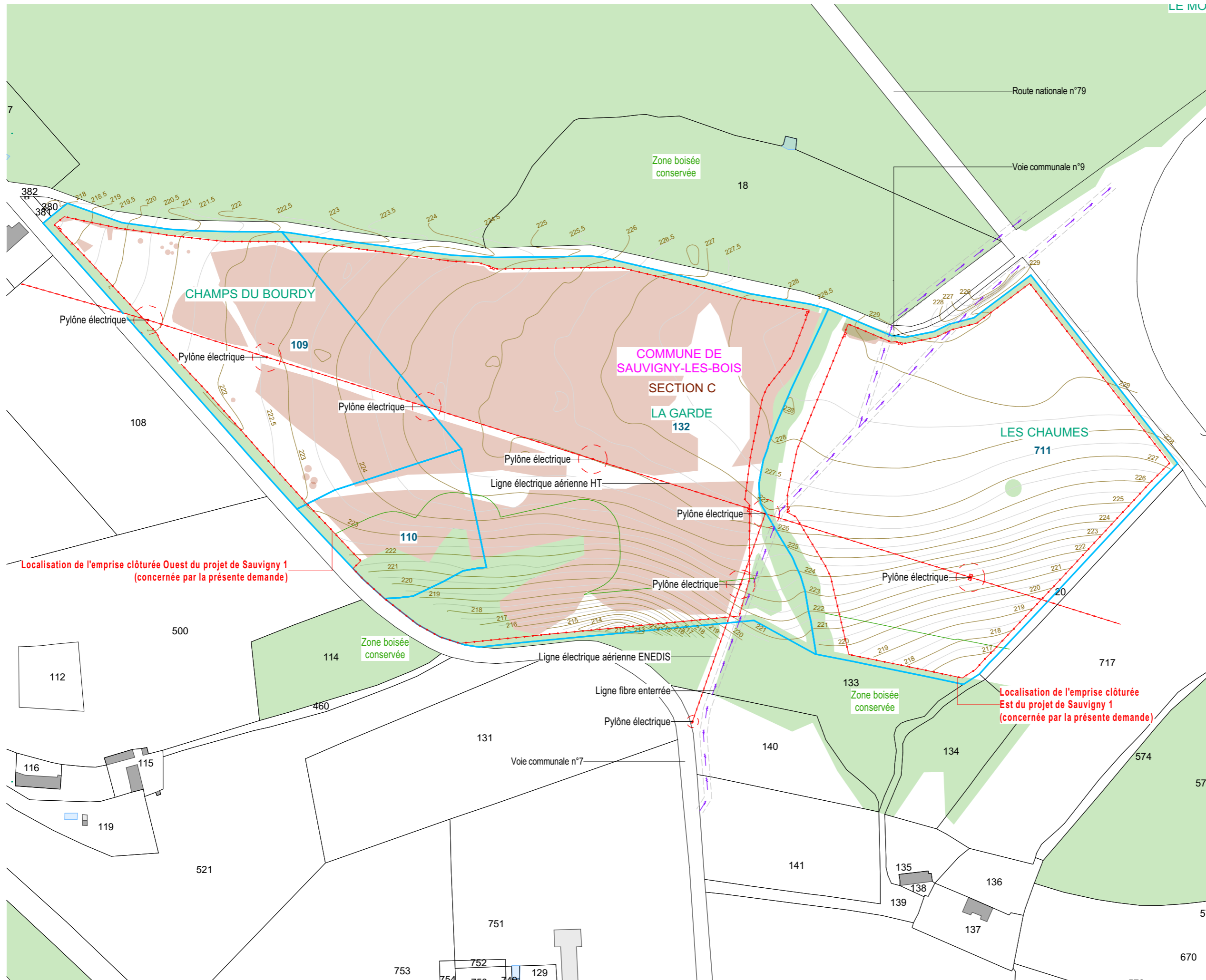
Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2






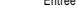














PAGE 21 / 57



PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE SAUVIGNY-LES-BOIS 1
COMMUNE SAUVIGNY-LES-BOIS (58)

PLAN DE MASSE GÉNÉRAL DU PROJET

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Local technique
-  Poste de transformation
-  Citerne souple 120m3
-  Localisation de l'emprise clôturée (non concernée par la présente demande)
-  Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
-  Piste renforcée
-  Piste périphérique interne
-  Piste périphérique externe
-  Haie
-  végétation existante
-  Ligne électrique aérienne THT RTE
-  Pylône électrique
-  Ligne fibre enterrée
-  Ligne électrique aérienne ENEDIS
-  Parcelles d'implantation du projet
-  Cadastre
-  Limite de commune

Echelle 1/7000 au format A3

0 140 280m



Architecte

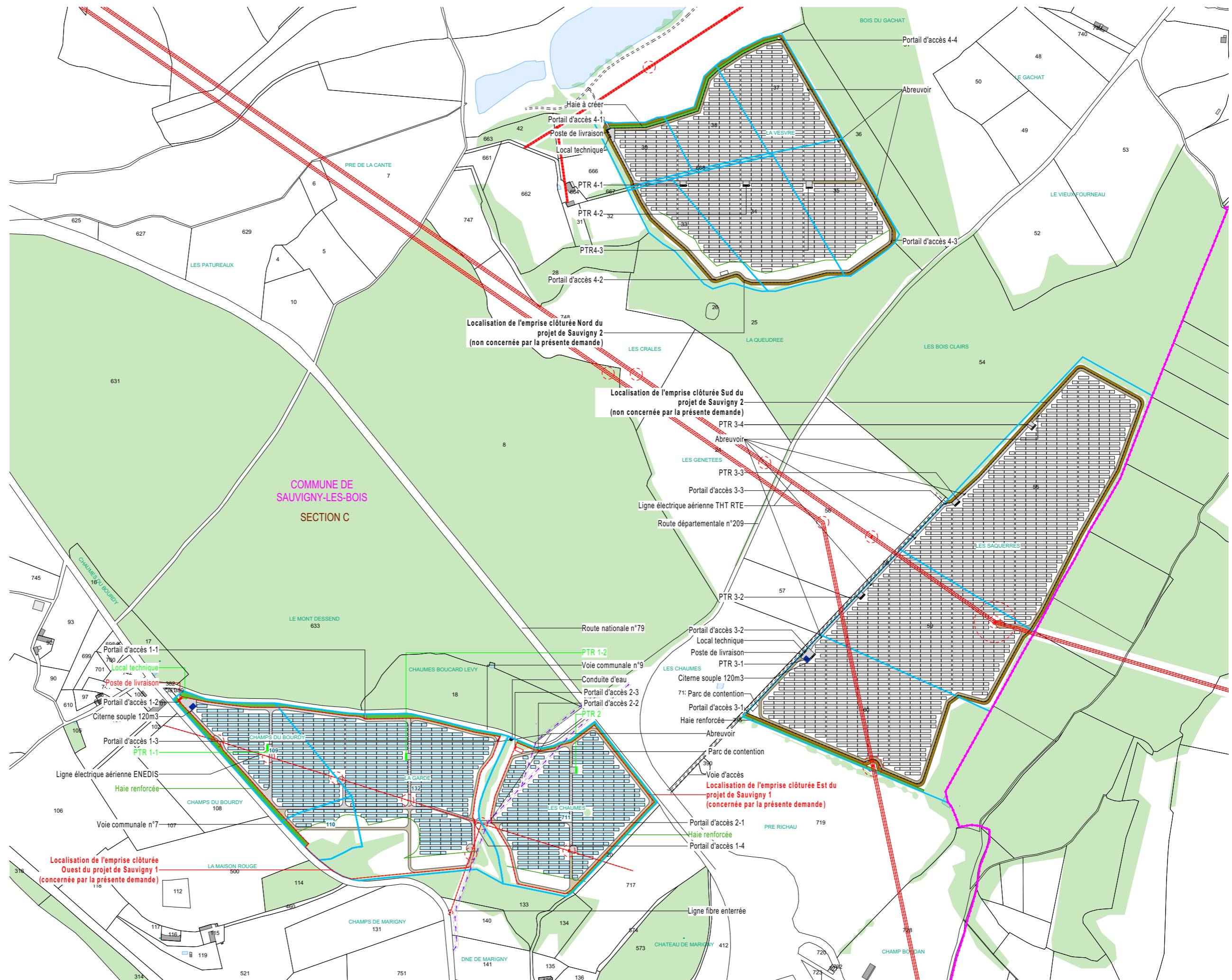
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



Localisation de l'emprise clôturée Nord du projet de Sauvigny 2 (non concernée par la présente demande)

Localisation de l'emprise clôturée Sud du projet de Sauvigny 2 (non concernée par la présente demande)
















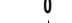


Localisation de l'emprise clôturée Ouest du projet de Sauvigny 1 (concernée par la présente demande)

Localisation de l'emprise clôturée Est du projet de Sauvigny 1 (concernée par la présente demande)

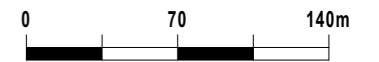
COMMUNE DE SAUVIGNY-LES-BOIS
SECTION C

**PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ
(ZONE EST ET OUEST)**

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Local technique
-  Poste de transformation
-  Citerne souple 120m3
-  Haie existante renforcée
-  Piste Légère
-  Piste renforcée
-  Zone d'exclusion
-  Végétation existante
-  Pylône électrique
-  Ligne électrique aérienne ENEDIS
-  Ligne fibre enterrée
-  Parcelles d'implantation du projet
-  Cadastre
-  Limite de lieu-dit
-  Plan d'eau / Etang

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

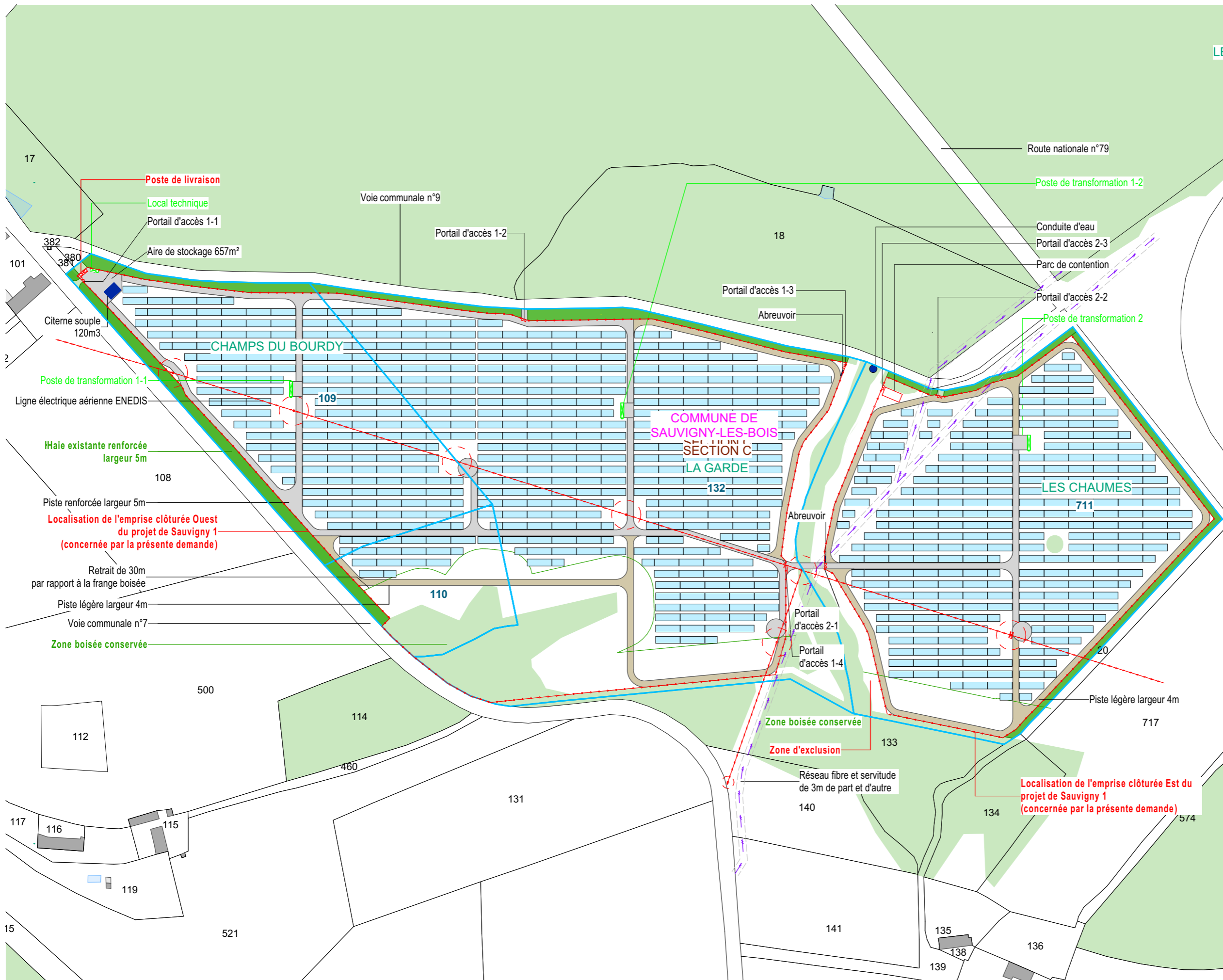
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage










PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



**PLAN DE MASSE VUE AÉRIENNE
ÉTAT PROJETÉ
(ZONE EST ET OUEST)**

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Local technique
-  Poste de transformation
-  Citerne souple 120m³
-  Haie existante renforcée
-  Piste Légère
-  Piste renforcée

Echelle 1/3500 au format A3
0 70 140m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

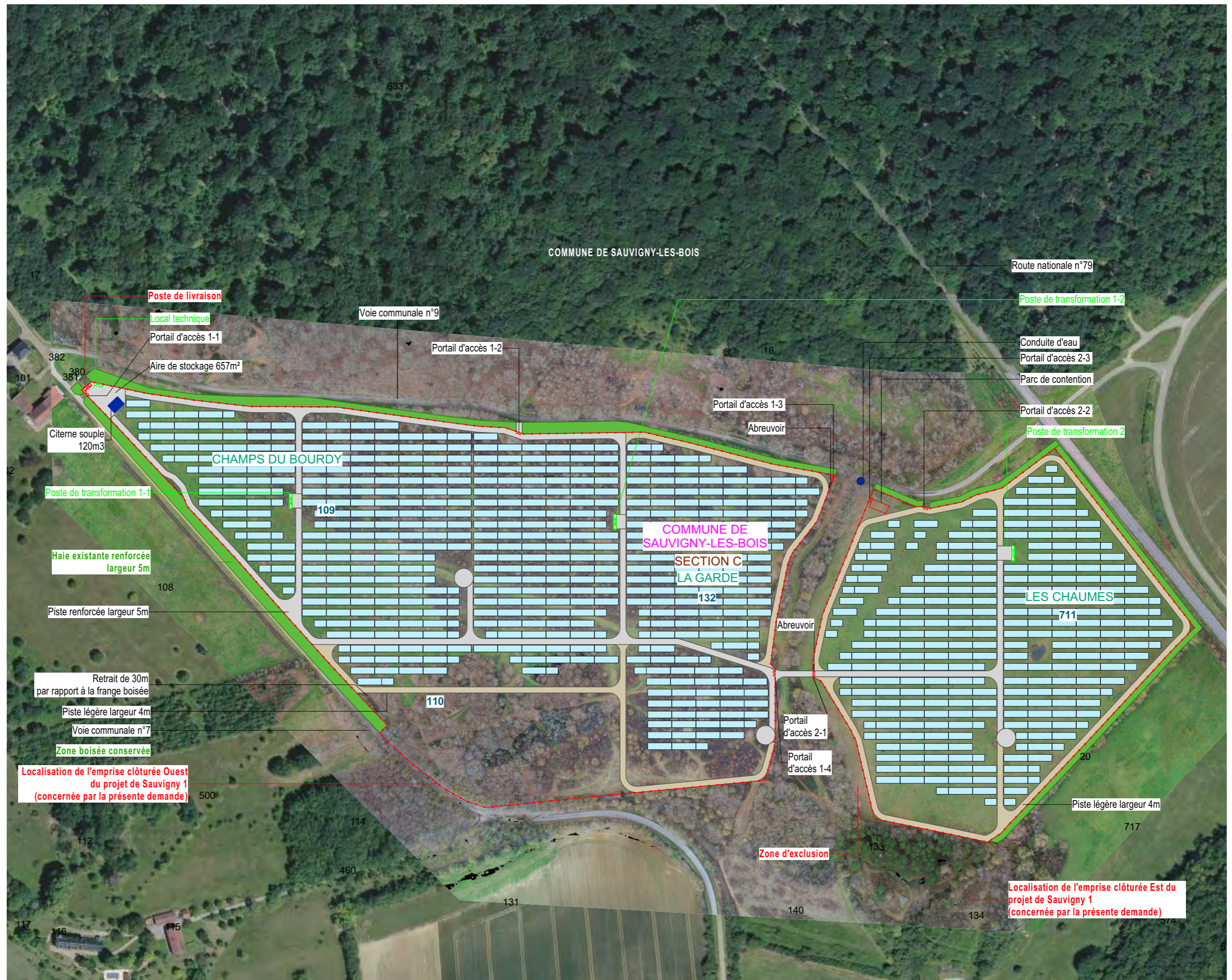
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage


















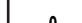


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

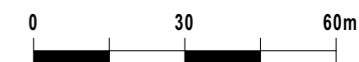


PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ
EMPRISE 1

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Local technique
-  Poste de transformation
-  Citerne souple 120m3
-  Haie existante renforcée
-  Piste Légère
-  Piste renforcée
-  Zone d'exclusion
-  Végétation existante
-  Pylône électrique
-  Ligne électrique aérienne ENEDIS
-  Parcelles d'implantation du projet
-  Cadastre
-  Limite de lieu-dit
-  Plan d'eau / Etang
-  Courbes de niveaux

Echelle 1/1500 au format A3



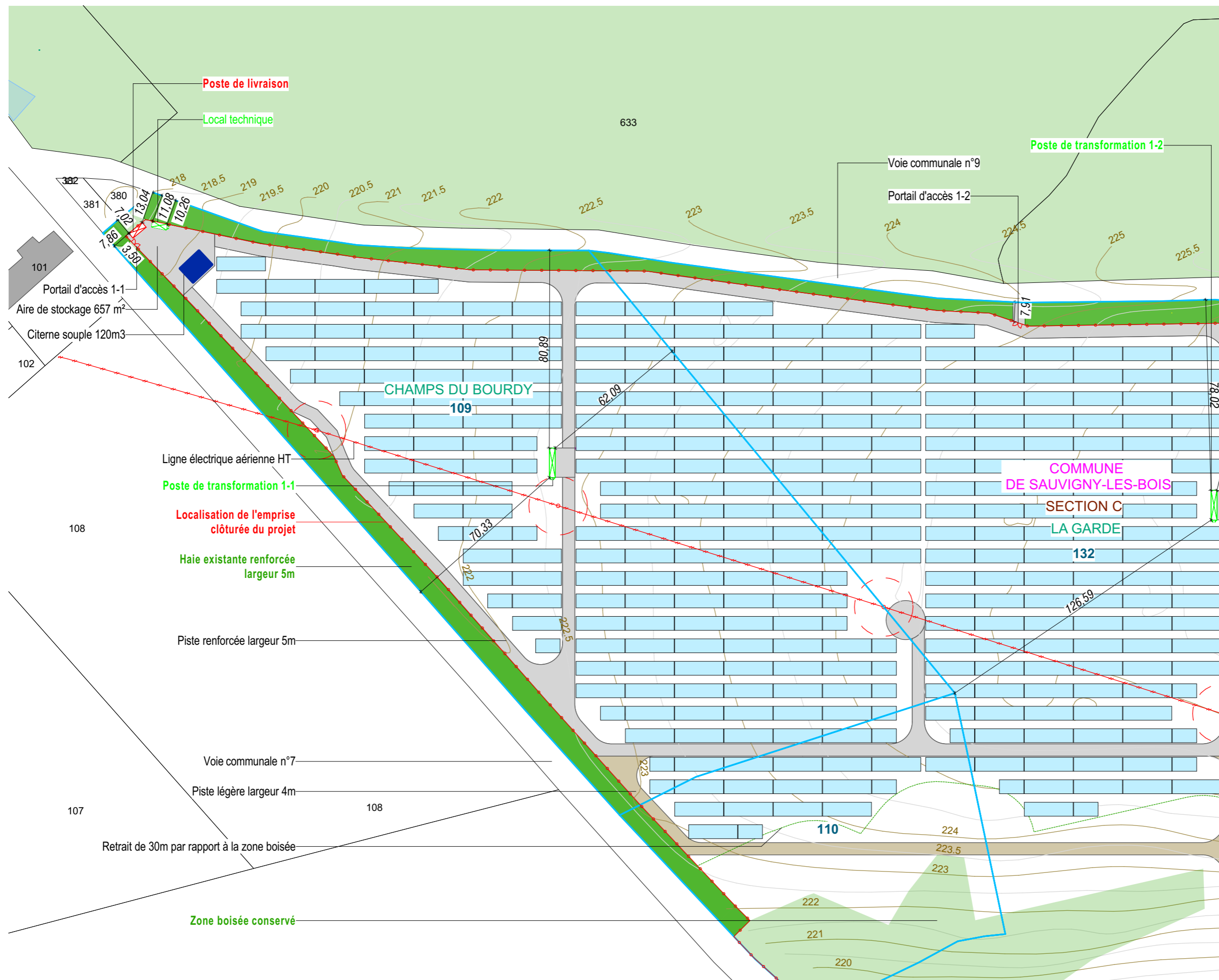
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage







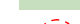









PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

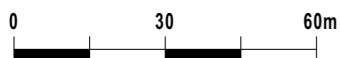


**PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ
EMPRISE 2**

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
-  Poste de transformation
-  Haie existante renforcée
-  Piste Légère
-  Piste renforcée
-  Zone d'exclusion
-  Végétation existante
-  Pylône électrique
-  Ligne électrique aérienne ENEDIS
-  Ligne fibre enterrée
-  Parcelles d'implantation du projet
-  Cadastre
-  Limite de lieu-dit
-  Plan d'eau / Etang
-  Courbes de niveaux

Echelle 1/1500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

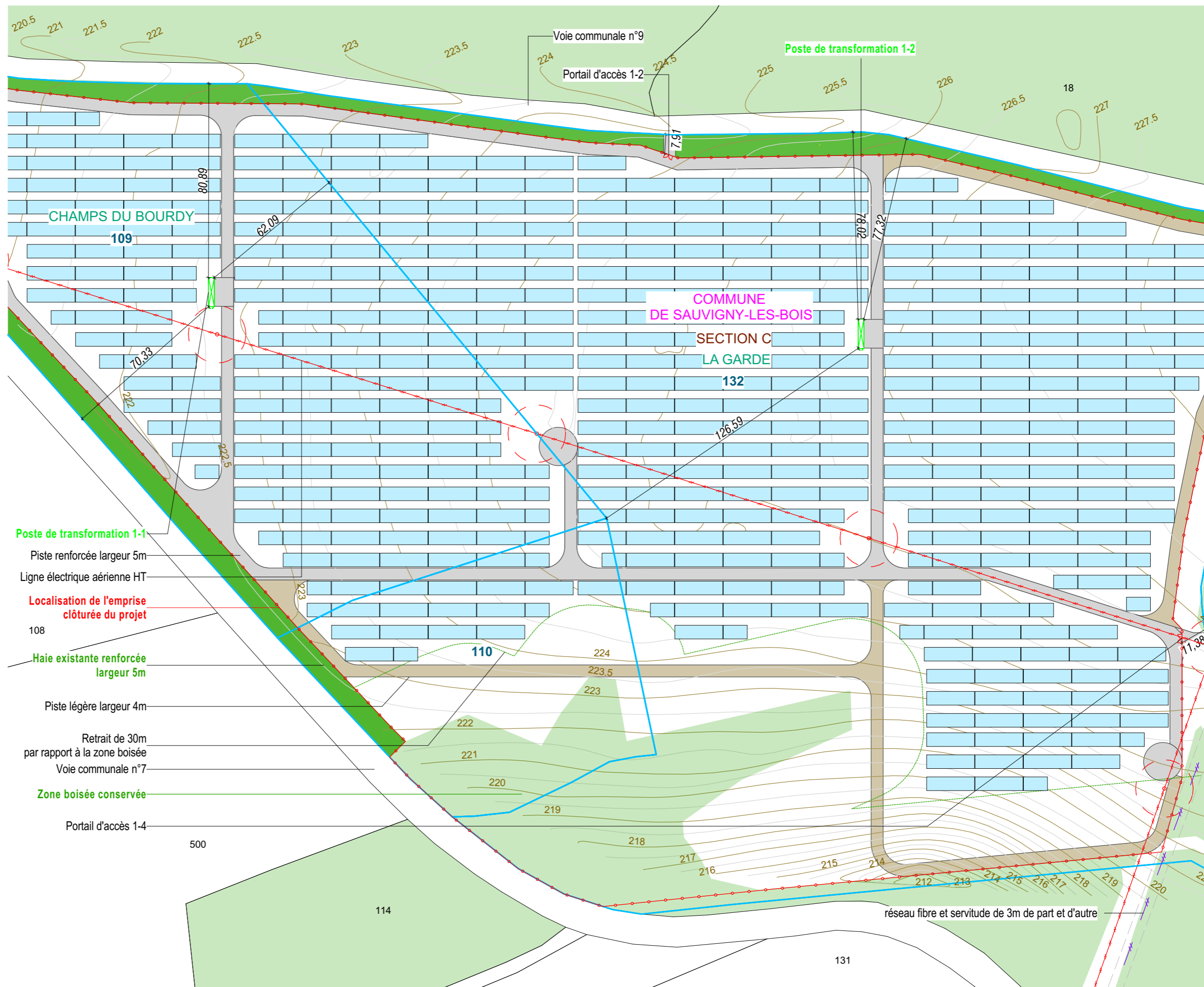
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL

Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

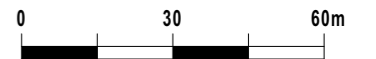


PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ
EMPRISE 3

Légende

- Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Haie existante renforcée
- Piste Légère
- Piste renforcée
- Zone d'exclusion
- Végétation existante
- Pylône électrique
- Ligne électrique aérienne ENEDIS
- Ligne fibre enterrée
- Parcelles d'implantation du projet
- Cadastre
- Limite de lieu-dit
- Plan d'eau / Etang
- Courbes de niveaux

Echelle 1/1500 au format A3



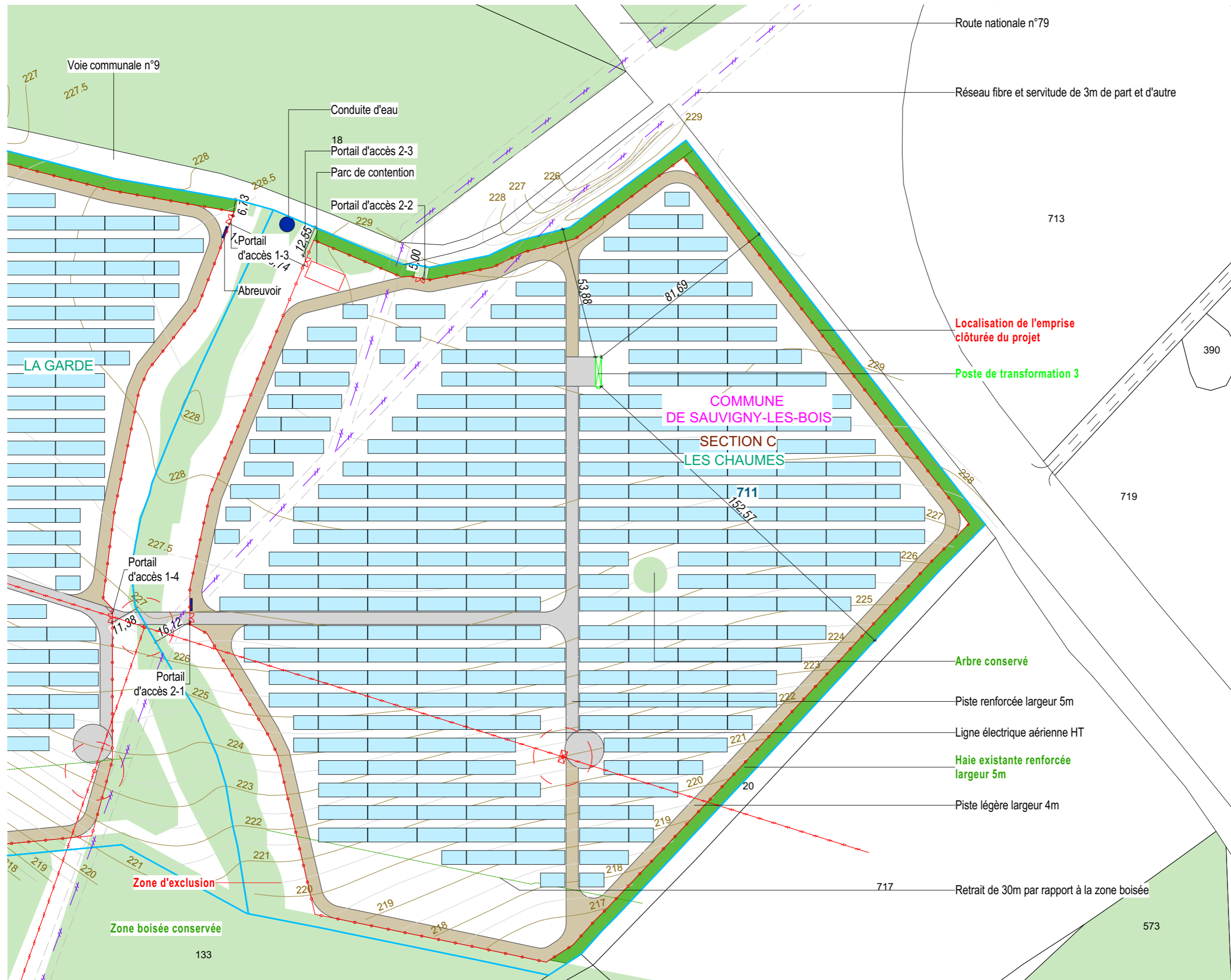
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



Contenu

- Plan de localisation de la coupe AA'et BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Vue en coupe d'un poste de transformation
- Vue en coupe d'un local technique
- Vue en coupe du poste de livraison

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



















Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION DES COUPES AA' et BB'

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Local technique
-  Poste de transformation
-  Citerne souple 120m3
-  Haie existante renforcée
-  Piste Légère
-  Piste renforcée
-  Zone d'exclusion
-  Végétation existante
-  Pylône électrique
-  Ligne électrique aérienne ENEDIS
-  Ligne fibre enterrée
-  Parcelles d'implantation du projet
-  Cadastre
-  Limite de lieu-dit
-  Plan d'eau / Etang

Echelle 1/7000 au format A3

0 140 280m



Architecte

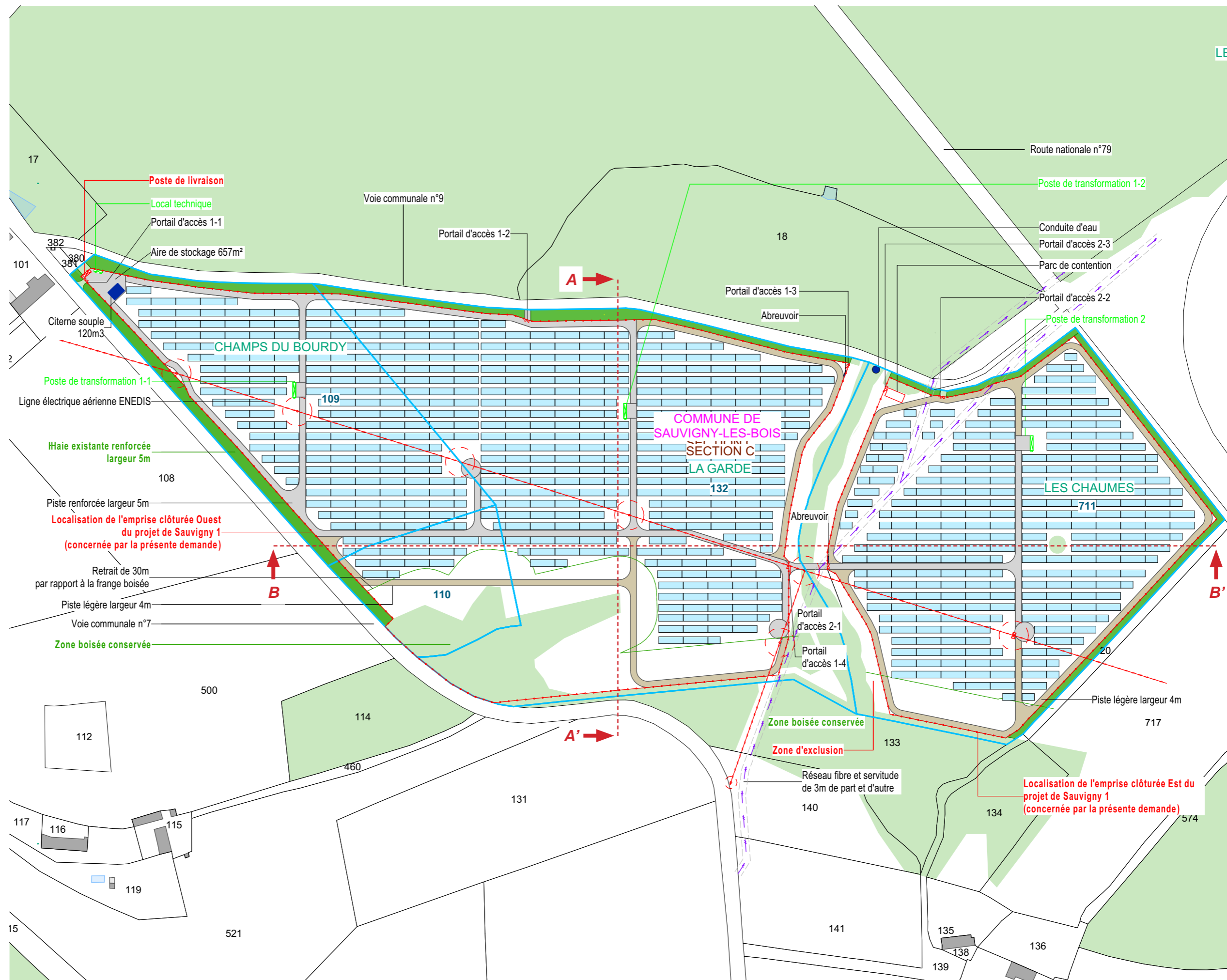
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

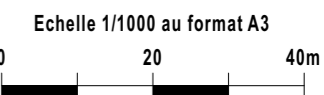
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET AA'

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste renforcée
-  Voie existante
-  Piste Légère
-  Haie créée
-  Clôture à créer
-  Table photovoltaïque
-  Végétation existante
-  Poste de transformation
-  Pylône électrique
-  Végétation à supprimer



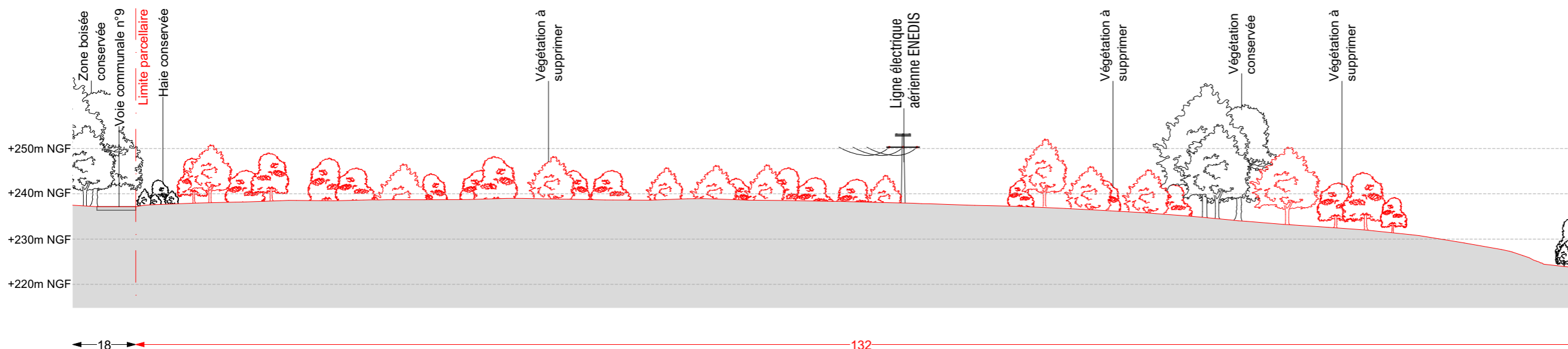
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

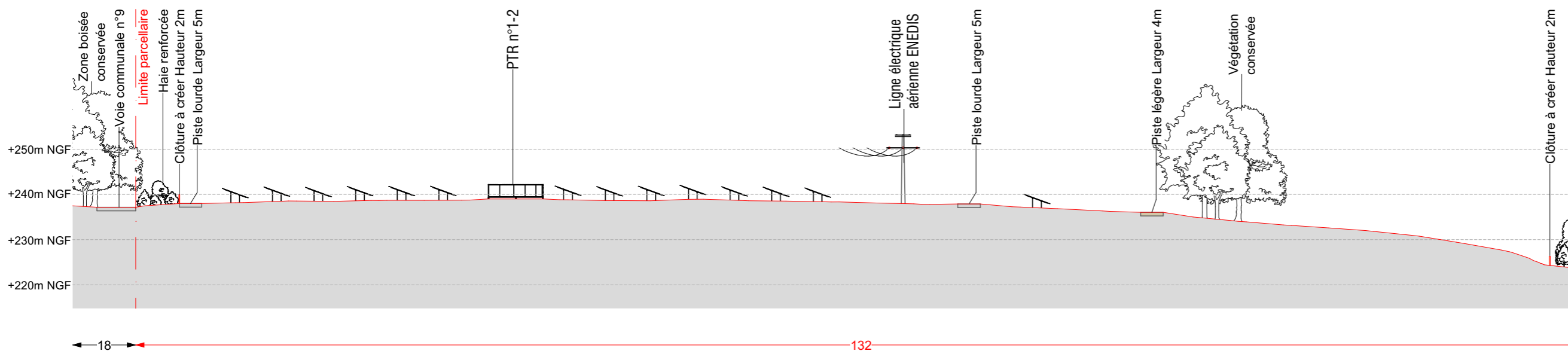
PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



COUPE AA' - ETAT EXISTANT

Commune de Sauvigny-Les-Bois



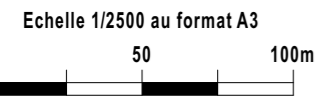
COUPE AA' - ETAT PROJETÉ

Commune de Sauvigny-Les-Bois

PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET BB'

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste renforcée
-  Voie existante
-  Piste Légère
-  Haie créée
-  Clôture à créer
-  Table photovoltaïque
-  Végétation existante
-  Poste de transformation
-  Pylône électrique
-  Végétation à supprimer



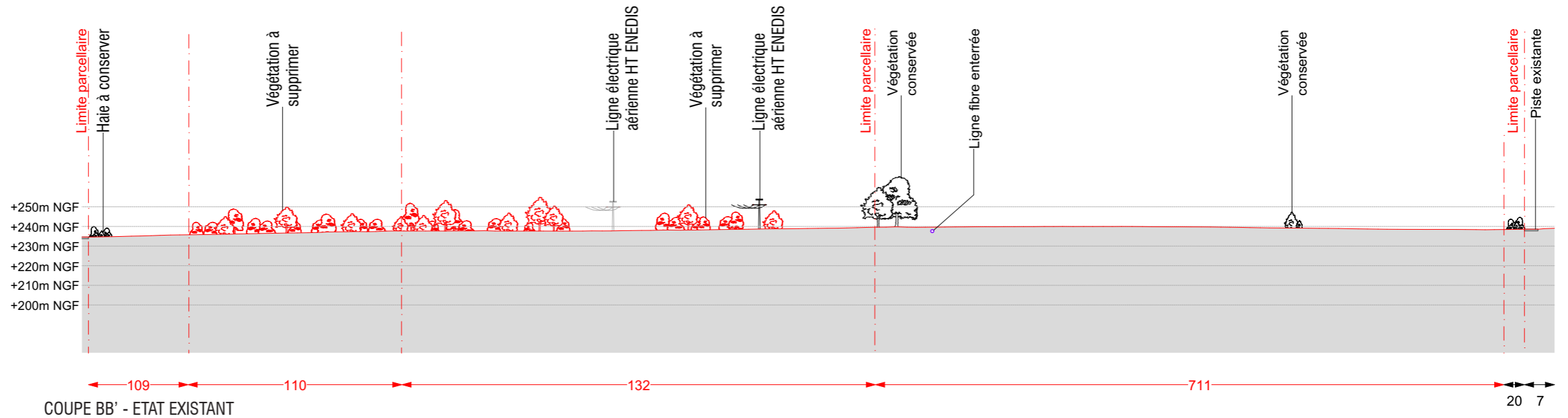
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

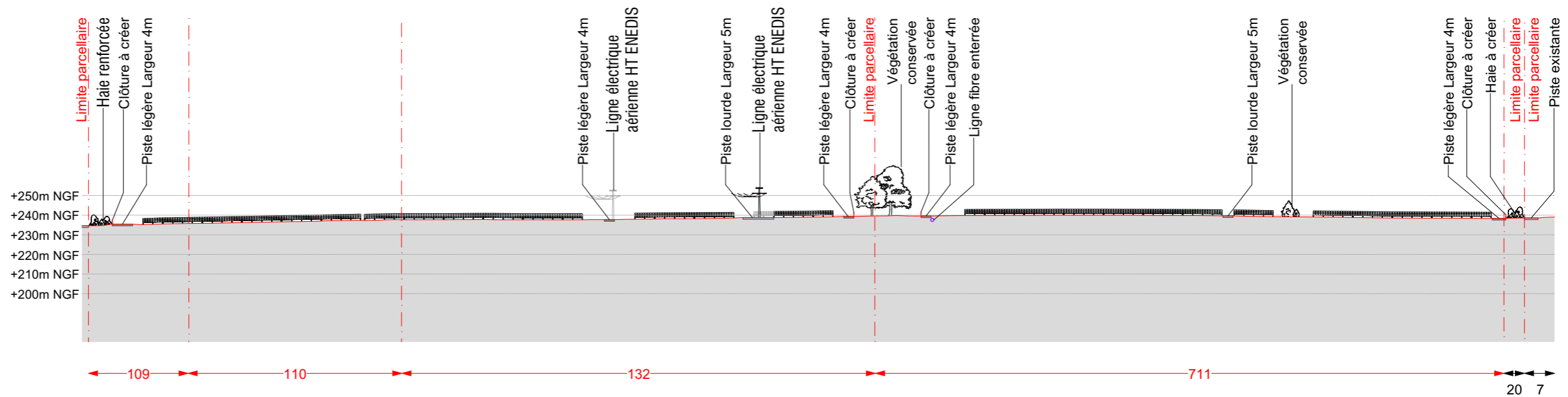
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



Commune de Sauvigny-Les-Bois



Commune de Sauvigny-Les-Bois

**VUE EN COUPE
D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION**

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation:

Hauteur de 2,90m - Longueur de 12,19m -
Largeur de 2,44m

Altitude terrain naturel :

PDT 1-1 : +223,00m NGF

PDT 1-2 : +225,50m NGF

PDT 2 : +229,00m NGF

Aspect extérieur: RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

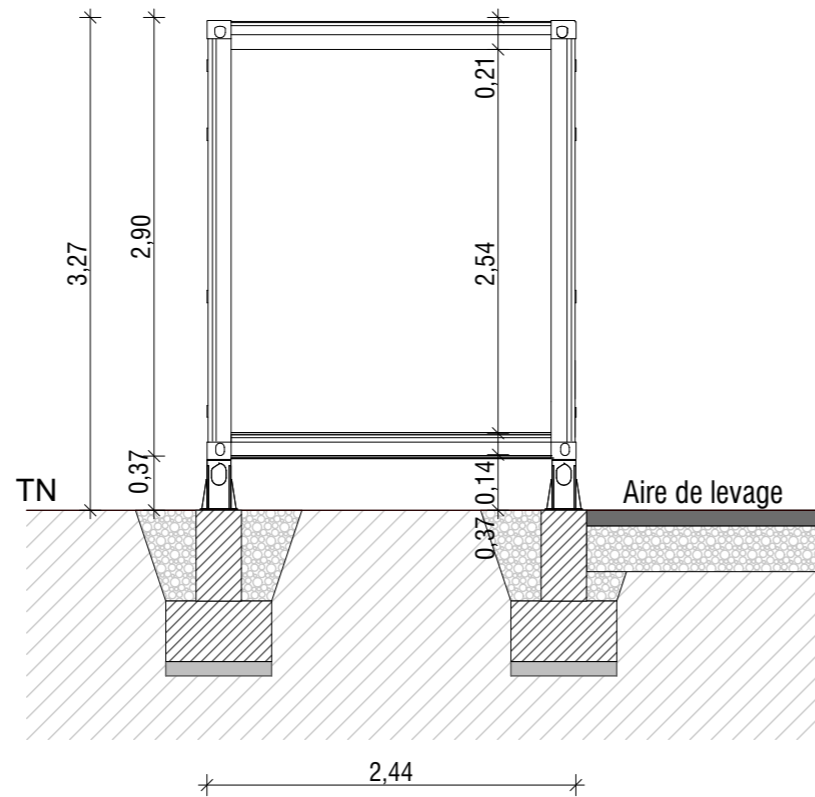
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

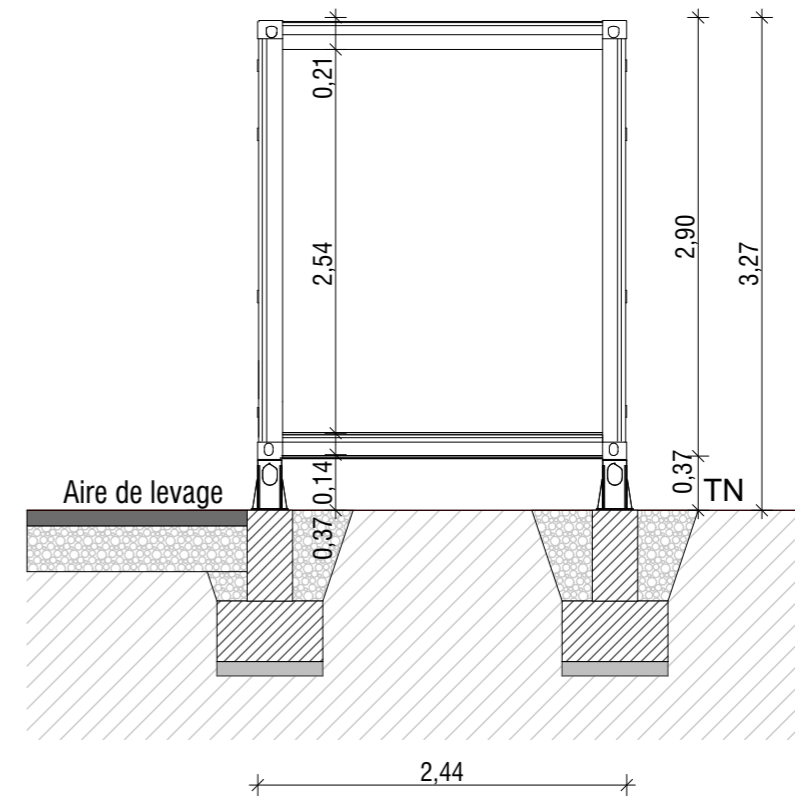
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

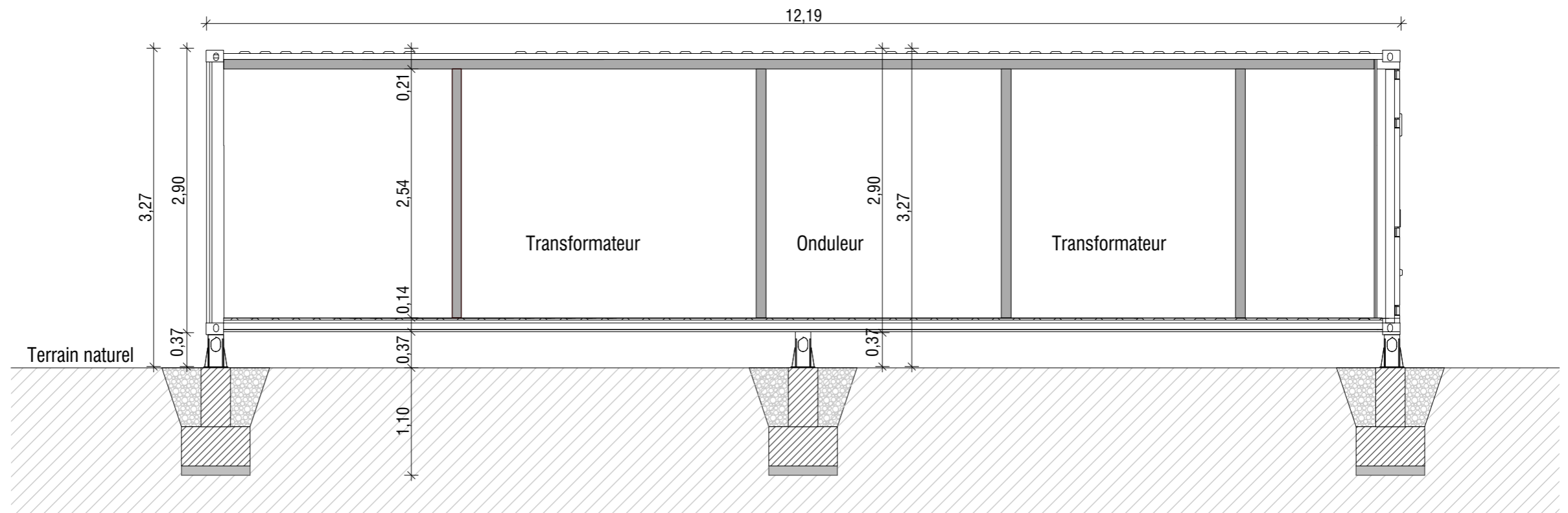
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



COUPE AA



COUPE BB



COUPE CC

VUE EN COUPE D'UN LOCAL TECHNIQUE

Légende

Caractéristiques d'un local technique :

Hauteur depuis terrain naturel de 2,59m

Longueur de 6,06m

Largeur de 2,44m

Altitude terrain naturel :

Local technique : +218.50m NGF

Aspect extérieur : RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



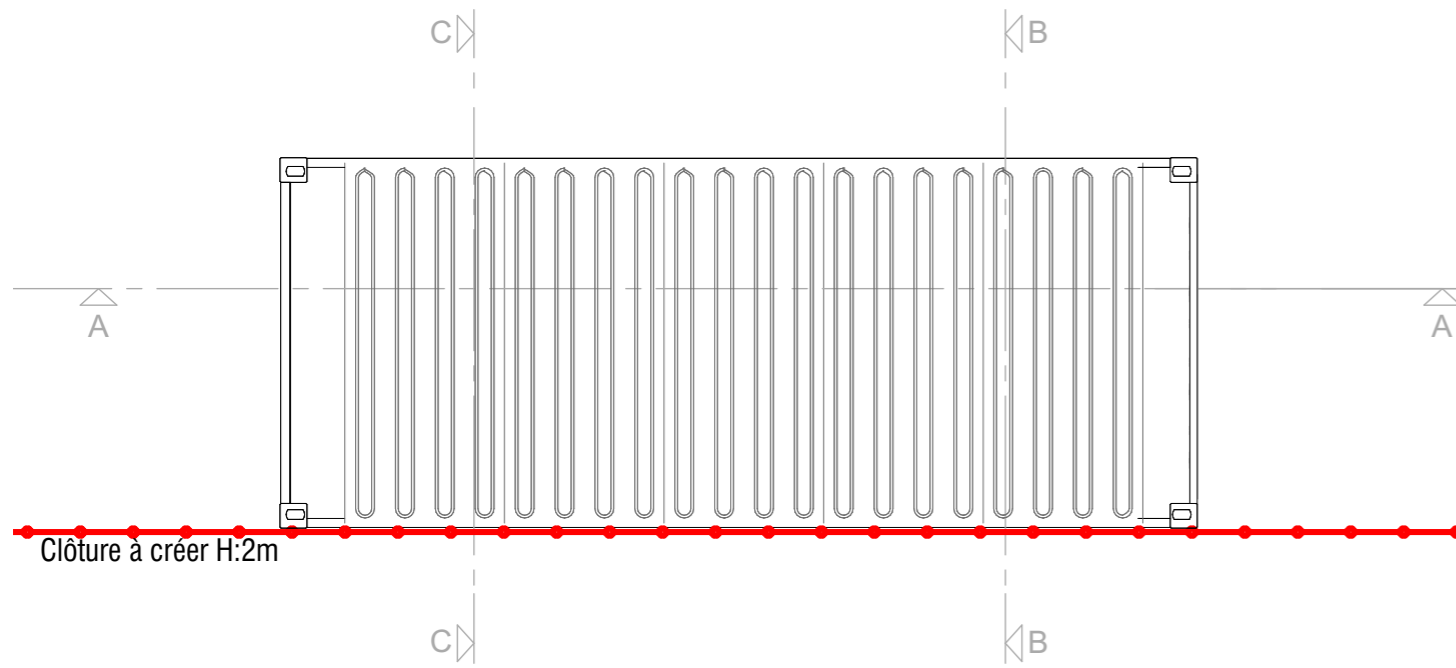
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

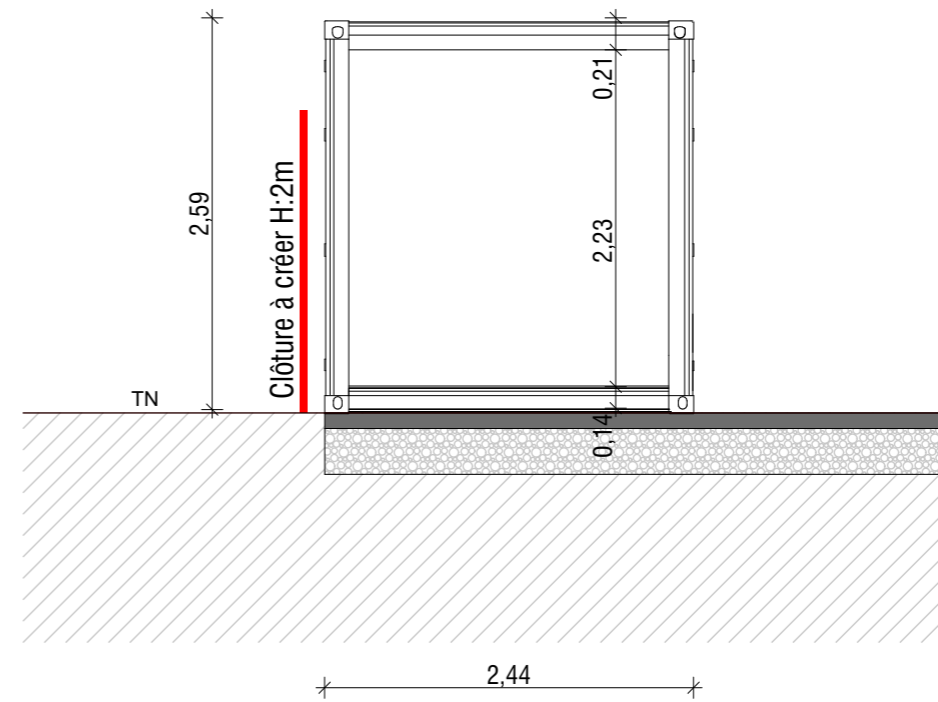
Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

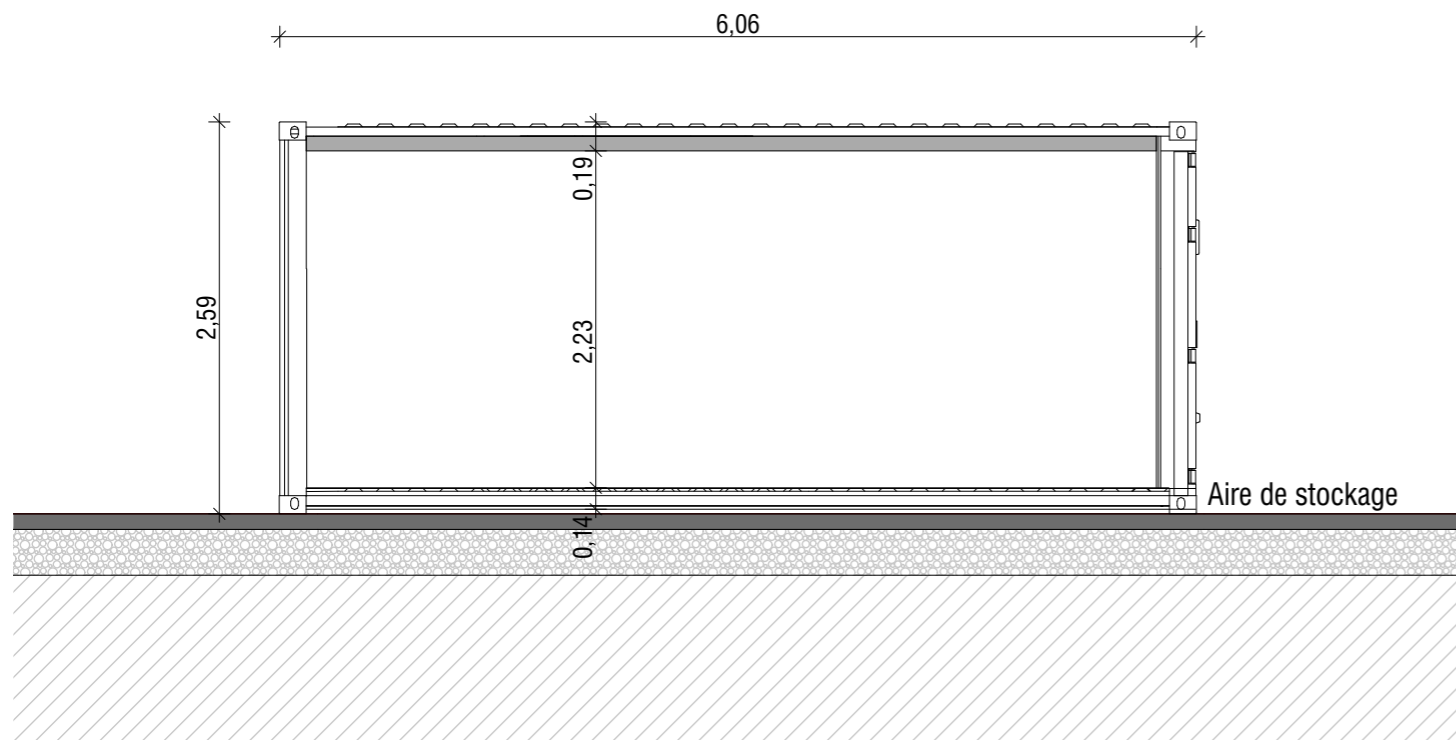
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



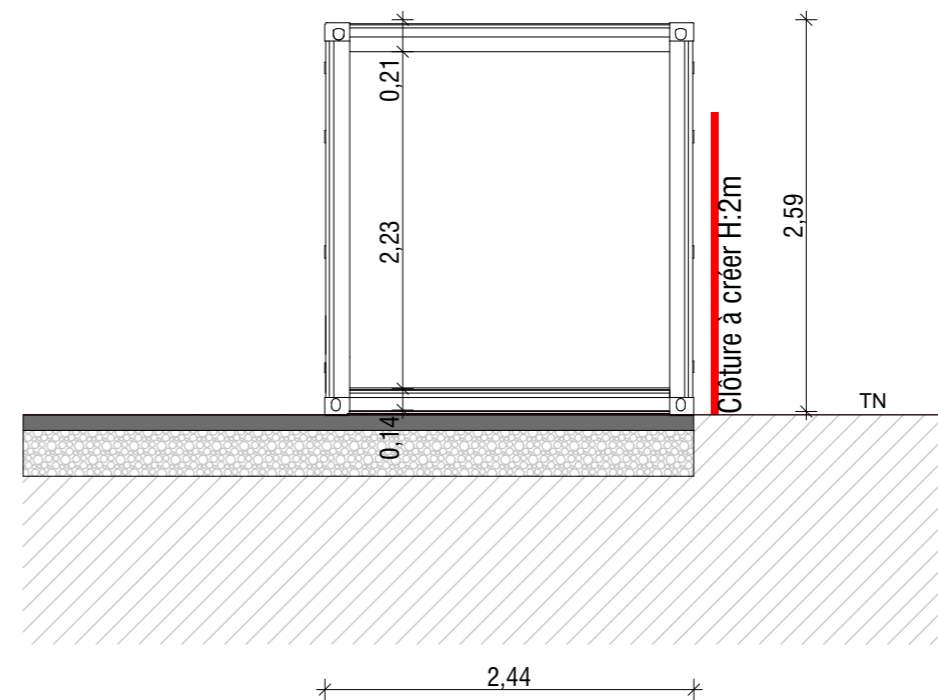
VUE DE DESSUS



COUPE BB



COUPE AA



COUPE CC

VUE EN COUPE DU
POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 2,70m

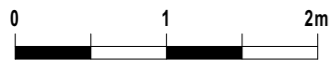
Longueur de 7m

Largeur de 2,60m

PDL : + 218.50m NGF

Aspect extérieur : RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

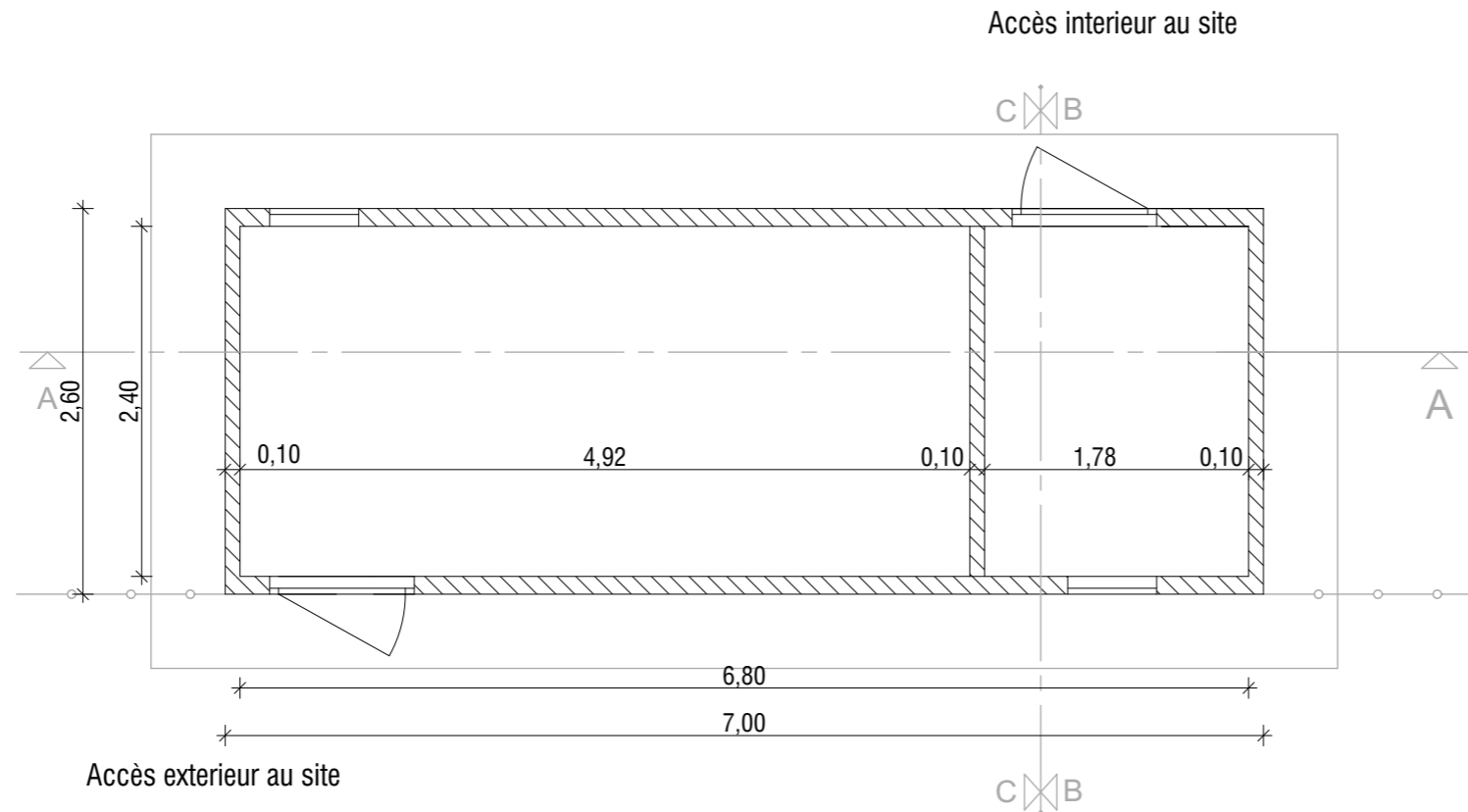
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

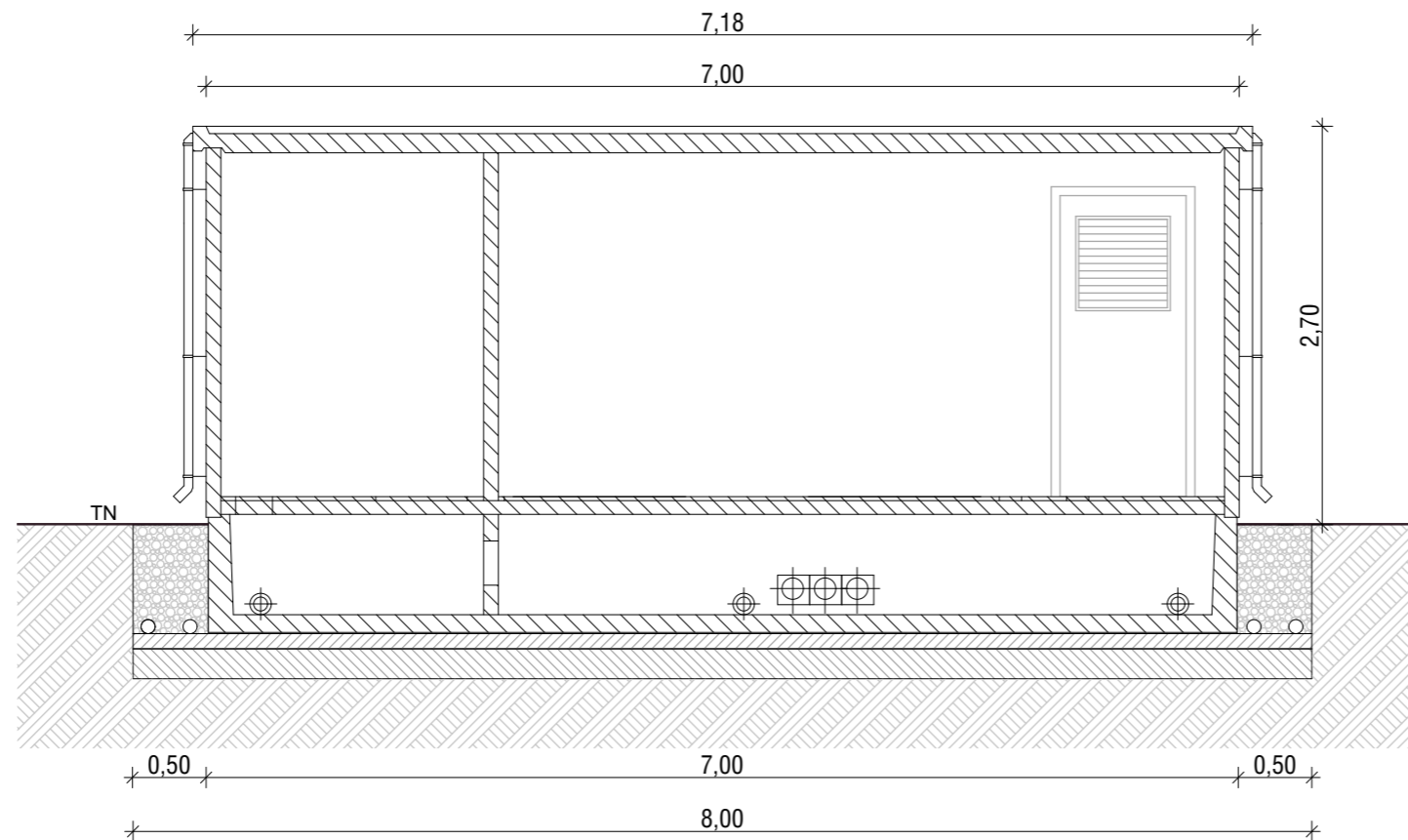
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

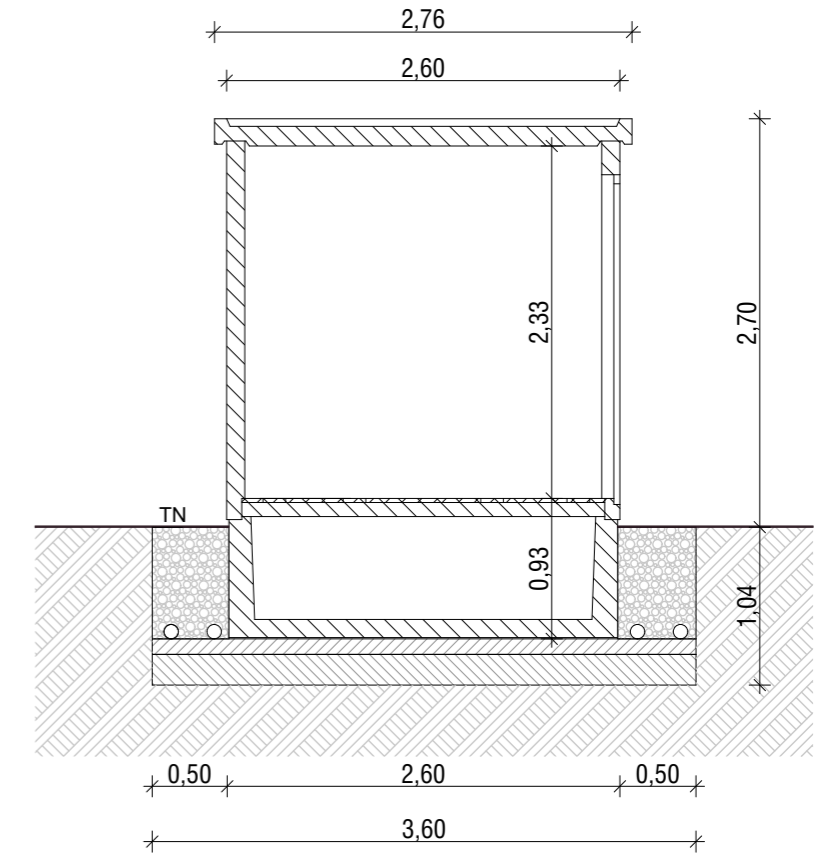
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



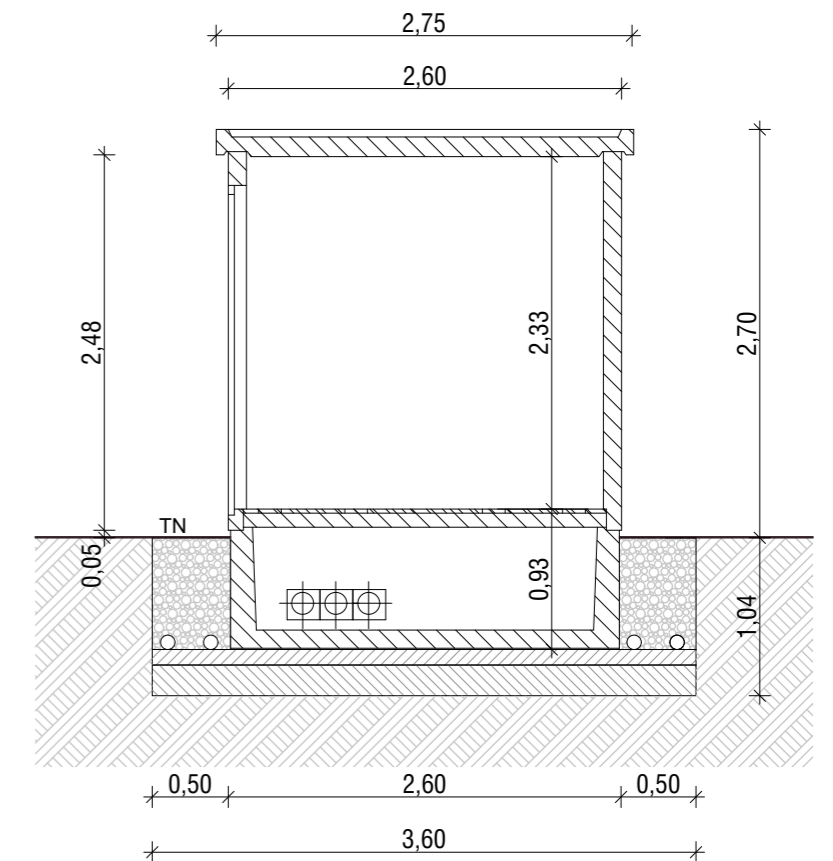
VUE DE DESSUS



COUPE AA



COUPE BB



COUPE CC

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant
le projet et ses aménagements

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Ce projet s'inscrit dans un projet global comprenant 2 projets distincts, nommés SAUVIGNY 1 et 2. Il s'inscrit dans une logique de diversification d'activité agricole, où l'objectif est d'axer le dimensionnement du projet photovoltaïque, autour de l'activité agricole ovin envisagée.

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de SAUVIGNY 1 située sur la commune de Sauvigny-les-bois, dans le département de la Nièvre (58) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Surface clôturée : 196 347 m²
Tables photovoltaïques bi-pieux de 48 panneaux : 666
Tables photovoltaïques bi-pieux de 24 panneaux : 101
Nombre total de panneaux : 34 392
Superficie projetée au sol des panneaux (tenant compte de l'inclinaison) : environ 81 681 m²
Inclinaison des panneaux : 20°
Puissance installée : environ 15,30 MWc
3 Postes de transformation : L12,19m x H3,27m x P2,44m (teinte RAL 6005)

Le demandeur, PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, fondée en 2008 et représenté par Robin UCELLI (président), dans une logique de construction de groupe en capitalisant ses résultats, PHOTOSOL est devenu l'un des rares leaders français encore indépendant du marché de la production d'énergie renouvelable.

La philosophie de développement des fondateurs et dirigeants est de développer, construire, exploiter des installations et de les gérer de façon industrielle et patrimoniale en conservant une structure à taille humaine, particulièrement souple, réactive et adaptable.

ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le terrain est localisé sur la commune de Sauvigny-les-bois dans le département de la Nièvre – région Bourgogne-Franche-Comté. La commune de Sauvigny-les-bois appartient à la communauté de communes Loire et Allier. Le projet est plus précisément situé sur un ensemble de 4 parcelles réparties sur la section C aux lieux-dits « La Garde », « Champs du Bourdy », et « Les Chaumes », cumulant une emprise parcellaire de 220 755 m², à l'Ouest de la RD981 et à l'Est du chemin « Champs du Bourdy ». L'emprise du terrain est située en majorité sur des prairies (34,2% de l'emprise), mais comprenant également des fruitières (25,57%), des Ourlets en nappe (19,03%), une marre temporaire et des plantations de Chêne rouge (8,51%). Peu d'habitations sont présentes en périphérie du projet. La plus proche est située en face du projet, à l'extrémité Ouest de l'emprise, de l'autre côté de la route. Les autres habitations sont localisées principalement au Sud, dans un périmètre allant de 150 à 300m.

Le terrain se situe à 7,8 km au Sud-Est du centre-ville de Nevers et à 2,5 km au Nord du centre-bourg d'Imphy. La zone d'implantation potentielle se situe dans la partie Sud du Bassin Parisien, à proximité de la Vallée de la Loire.

L'enjeu lié au relief est faible. L'aire d'étude rapprochée est considérablement boisée. Les sensibilités sont inexistantes depuis les bourgs de Sauvigny-les-Bois et d'Imphy. Toutefois le futur parc photovoltaïque pourra être visible depuis trois axes de communication distincts : le chemin de Marigny, la D209 et la D981. Cette sensibilité reste très ponctuelle et faible. La forêt du plateau des Amognes ainsi que la ripisylve de la Loire forment des masques efficaces. Le projet est entouré d'une haie qui limite les vues.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la sensibilité sera globalement faible. Les haies existantes, seront conservées et renforcées.

Le terrain n'est pas localisé dans le périmètre ou en limite de protection d'un monument historique. Cependant, 5 monuments historiques ont été recensés dans un rayon de 5 km à savoir :

- l'église Saint-Etienne (à 1,98 km au NE), et situé sur la commune de Sauvigny-les-bois,
- Le château de Chevenon (à 3,5 km au SO), et situé sur la commune de Chevenon,
- l'église Saint-Vincent (à 4 km à l'Est), et situé sur la commune de la Fermeté,
- Le château de Prye (à 4,17 km à l'Est), et situé sur la commune de la Fermeté,
- Le château de Sermoise (à 4,3 km à l'Ouest), et situé sur la commune de Sermoise-sur-Loire.

Le plus proche du projet étant l'église de Sauvigny-les-Bois, est dissimulée au cœur du bourg et est lui-même situé en cœur de forêt. Il n'existe pas de sensibilité vis-à-vis de cette église.

Le site est situé dans un secteur rural dominé par les espaces agricoles et les milieux boisés. Celui-ci est desservi par un chemin rural au Nord, et une route communale à l'Ouest ; depuis les routes départementales 981 et 209.

Une ligne aérienne haute-tension ENEDIS traverse le site d'Ouest en Est. Des servitudes de 12m de rayon autour de chaque pylône, ainsi que des voies d'accès, furent greffées spécifiquement autour de chaque pylône recensé dans l'emprise du projet, de manière à garantir aux agents d'ENEDIS un accès pour chacun d'eux, en cas d'intervention futur.

De plus, une fibre optique est par ailleurs présente à l'Est de l'emprise Ouest. La recommandation du gestionnaire (Orange) a été suivie, avec la mise en place d'une servitude de 3m de chaque côté, de sorte à maintenir, à tout moment, le libre accès à l'ouvrage.

Enfin, une canalisation de gaz GRT Gaz haute pression fut recensée à plus de 100m du projet.

ETAT PROJETE :

Le présent projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol dont les principaux éléments sont : La surface clôturée occupée par le champ photovoltaïque sera d'environ 19,6 ha scindée en 2 emprises de 13,1 ha (à l'Ouest) et de 6,5 ha (à l'Est) pour une surface foncière totale disponible de 22 hectares.

STRUCTURES PORTEUSE ET MODULES PHOTOVOLTAIQUES :

Les structures porteuses sont installées par différentes rangées de capteurs photovoltaïques fixes (ou tables photovoltaïques) inclinées à 20°, pour être implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe Est - Ouest. Deux types de tables seront installés, à savoir des tables photovoltaïques, composées :

- de 48 panneaux dont les dimensions sont de 20,00m de longueur et 5,70m de largeur ;
- ainsi que des tables de 24 panneaux dont les dimensions sont de 10,00m de longueur et 5,70m de largeur.

Chaque panneau a les dimensions suivantes : 2,01m X 1,23m pour une puissance unitaire de 445 Wc. Au total, ce seront 666 tables de 48 panneaux, et 101 tables de 24 panneaux ; cumulant ainsi 767 structures porteuses et totalisant 34 392 panneaux, pour une puissance de 15,30 MWc qui seront installées.

Le point le plus bas des capteurs est situé à environ 1,00m du sol (partie avant orientée sud) pour garantir le pâturage du cheptel ovin en dessous des structures, et à environ 3,02m au point le plus haut (partie arrière orientée nord).

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de pieux battus ou de vissés dans le sol, à une profondeur entre 1,30 et 1,60 m en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE L'ENERGIE PRODUITE (CABLES) :

Un réseau de câbles électrique basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux 3 postes de transformation (nommés PTR 1-2, PTR 2-2 et PTR 2) de teinte Vert mousse selon le RAL 6005 (dimensions L12,19m x P2,44m x H3,27m) pour acheminer ensuite le courant électrique produit au poste de livraison (dimensions L7,00m x P2,60m x H2,70m) et situé, à l'extrémité Ouest du projet.

LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE :

Le parc SAUVIGNY 1 viendra se raccorder au poste source de Saint-Eloi situé à 7 km au Nord-Ouest du projet, depuis le poste de livraison situé à l'extrémité Ouest du projet. Le tracé définitif du raccordement étant à la charge d'ENEDIS ; une priorité sera donnée au tracé limitant au maximum les impacts sur le milieu naturel et humain ; avec une prédominance à longer les voies de circulation.

AMENAGEMENTS CONNEXES ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

L'accès général au parc de SAUVIGNY 1 se fera depuis la RD981, ou de la RD209 ; via une voie communale longeant le projet sur la frange Nord, ou bien depuis la route « Champs du Bourdy » longeant le projet sur le flanc Ouest ; donnant ainsi accès à l'entrée principale située à l'extrémité Ouest (portail 1-1). Une seconde entrée (portail 2-2) pour accéder à l'emprise Est, est également disponible au Nord-Ouest pour pouvoir accéder à cette seconde moitié du projet. Le projet est en conséquence très accessible.

Aucune mise au gabarit des accès n'est nécessaire. L'accès principale aux deux emprises, se fera par l'intermédiaire de deux portails (1-1 et 2-2) de 3,5m de largeur à 2 vantaux de 2m de hauteur de teinte Vert mousse (RAL 6005) en acier galvanisé, situés à l'Ouest et au Nord du parc, et à proximité immédiate de la citerne SDIS 120m³, située à l'Ouest du projet.

Une piste légère de circulation, d'une largeur de 4m environ sur la périphérie intérieure du projet et à l'intérieur du parc, nécessaire à la maintenance, mais aussi des agents ENEDIS et permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie, sera créé. Comme une piste lourde de circulation, d'une largeur de 5m environ pour permettre l'acheminement des postes techniques ; en complément de 6 aires de manœuvre situées de façon centralisée à proximité direct des 3 postes de transformation (8m x12m pour les PTR 1-1 et 1-2, et 12m x 12m pour le PTR 2), ainsi que des 3 pylônes dédiés à la ligne aérienne HT (8m de rayon), et de l'aire de stockage de 657 m² située à l'extrémité Ouest du parc. Les pistes en grave GNT et représentant 1 939 ml pour 10 729 m² seront exclusivement dédiées aux interventions sur les locaux techniques et des pylônes électriques. Les pistes naturelles dites « légères » et représentant 1 942 ml pour 9 968 m² seront exclusivement dédiées à une circulation avec des véhicules légers.

Dans le cadre de la protection de risque incendie, les préconisations du SDIS seront respectées.

Une citerne de 120 m³ ainsi qu'une aire de stockage seront implantées à l'entrée principale du projet (Ouest), pour le stockage du matériel et le stockage des déchets de chantier (aire cumulant une surface totale de 657 m²). Durant l'exploitation, il sera possible de circuler dans l'enceinte du parc avec un véhicule, mais aussi à pied pour l'entretien grâce à un espacement entre tables de 3,50 m (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).

En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6m de hauteur) et d'alarmes.

Une clôture d'une hauteur de 2,00 m délimitant l'emprise du site exploité est prévue. Elle sera constituée d'un grillage à mailles rigides de 5cm x 5cm en acier galvanisé sur un linéaire total d'environ 1 622 ml pour la zone Ouest, 986 ml pour la zone Est ; soit un linéaire total de 2 608 ml. Tous les 10 m au niveau des clôtures seront créés des passages de 15cm de hauteurs pour la petite faune.

La végétation périphérique au site sera maintenue, de manière à limiter la co-visibilité avec l'environnement.

Cependant, d'importantes mesures ont été prises pour intégrer le projet au mieux dans son environnement, à savoir :

- le renforcement de la haie arborée en périphérie extérieure du parc, sur 1 615 ml et 8 075 m²,
- l'évitement et la sanctuarisation des chênaies pédonculées présent au Sud-Ouest sur 5% de l'emprise du projet,
- la mise en place d'une servitude de 30m depuis les limites de ces franges boisées,
- l'évitement du cordon arboré délimitant les deux emprises du projet avec une bande d'exclusion de 10m de chaque côté.

AGRIVOLTAISME

Le projet agrivoltaïque a pour objectif de la mise en place d'un projet de centrale photovoltaïque au sol en compatibilité avec le développement d'un atelier d'ovins allaitants sur l'exploitation agricole concernée. L'élevage de moutons existait historiquement sur l'exploitation mais a dû être abandonné pour des raisons économiques. Aujourd'hui, cet atelier permettrait une augmentation de la résilience de l'exploitation et une relocalisation de la production.

Ce projet agricole n'était compatible que sous réserve de l'ajout du projet SAUVIGNY 2 (non concerné par le présent dossier de demande).

Une exploitation agricole est concernée par l'emprise du projet de centrale photovoltaïque au sol. Il s'agit d'une EARL d'environ 243ha répartis ainsi :

- 230ha de céréales et oléo protéagineux en agriculture raisonnée - 43% du CA : Pour la saison à venir les assolements prévus sont : blé tendre, orge, avoine, trèfle de semence et sorgho.
- 13ha de maraîchage en libre cueillette (jardin) - 57% du CA : 45 variétés de légumes, fraises, fleurs. Un magasin de producteurs est également présent sur site et permet de vendre les productions de 23 autres exploitants voisins partenaires (viande, fromage, bière, etc.)
- Quelques hectares de prairies de fauche et surfaces non exploitées (SAUVIGNY 1)

Sur le site, il y a également des activités de pêches de loisir (étangs) ainsi que 22ha de prairie dont 5ha en zones humides.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol (SAUVIGNY 1 et 2) prend place sur trois parcelles agricoles ayant différentes vocations :

- 1) SAUVIGNY 1 : 22,1ha - est divisée en 14,5ha de surface non exploitée (friche) et 7,5ha de prairie (permanente) de fauche dont le foin est consommé par des éleveurs voisins (2tde MS/an),
- 2) SAUVIGNY 2 Est : 26,2ha - est cultivée en rotation céréalière (blé, orge) et trèfle semence. A partir de 2020, cette parcelle sera en prairie temporaire,
- 3) SAUVIGNY 3 Nord : 16,98ha -est historiquement valorisée en rotation céréales/trèfle semence.

Au total, le projet concernera donc 65,3ha de surfaces agricoles.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

L'agriculture du périmètre élargi est nettement orientée vers l'élevage (bovins et ovins) et les grandes cultures. Cette polycultures-élevage illustre la complémentarité entre l'élevage et les cultures (alimentation animale, rotation des assolements, fumures). Ainsi, peu d'exploitations ne possèdent pas d'atelier animaux.

Le maraîchage est présent autour de la couronne de Nevers et une tendance au maraîchage de proximité est en cours de structuration malgré des divers aléas (difficultés techniques, main d'œuvre, sécheresse et manque d'eau).

Au niveau régional la filière ovine est en mutation. Les effectifs ovins et le nombre d'élevage régionaux ont diminué fortement depuis 2000 (respectivement -35% et -50%). La tendance est également à l'agrandissement des troupeaux, et cet atelier est souvent associé à d'autres productions. La concurrence avec le marché international (Nouvelle-Zélande) est forte, aussi au niveau national, sur 10 agneaux consommés seuls 4 sont produits en France. C'est cependant une filière en restructuration, comprenant des organismes économiques puissants et implantés localement.

L'exploitation d'un parc photovoltaïque peut être réalisée en synergie avec différentes activités agricoles (maraîchage, apiculture, élevage ovin). Dans le cadre du projet SAUVIGNY 1 et 2, PHOTOSOL prévoit d'intégrer une activité ovine professionnelle sous les panneaux, portée par l'agriculteur en place.

Le projet a ainsi pour but de valoriser des espaces de prairies sous les panneaux photovoltaïques par l'atelier ovin professionnel (pâturage tournant), sur des surfaces d'environ 65ha de prairies sous panneaux, 40ha hors panneaux, et 40ha de céréales autoconsommées (rotation prairie/céréales).

Il est attendu un cheptel d'environ 400 brebis sur l'atelier ovin, de race herbagère (Charollaise, Charmoise, etc.). Soit un chargement d'environ 4-5brebis par hectare, comprenant une autonomie alimentaire (fourragère et céréales).

Les retombées économiques du projet permettront une diversification de l'exploitation agricole et l'augmentation de sa résilience face à la crise agricole.

La possibilité de vente d'une partie de la production ovine en direct sur l'exploitation reste à définir.

Les investissements nécessaires et les conditions d'exploitation se présentent en suivant :

- Travail du sol et semi de la surface en herbe (conditions adaptées aux caractéristiques agro pédologiques),
- Réaménagement d'une bergerie existante pour les agnelages en février-mars,
- Emploi d'un salarié et répartition des heures sur maraichage/ovine selon les périodes de travail (complémentarité),
- Conduite du troupeau dans l'emprise du parc photovoltaïque : clôtures mobiles, points d'eau, abreuvoirs, accès et portails dimensionnés en concertation avec l'exploitant,
- Entretien des assolements dans l'emprise du parc : tracteur adapté, matériel de fauche avec broyeur pour la gestion des refus etc.,
- Autoconsommation du foin et des céréales produites sur l'exploitation (autonomie alimentaire).

Pour assurer la bonne intégration du projet agricole dans le projet solaire, 2 suivis expérimentaux sont proposés :

- 1) Accompagnement à la mise en œuvre de la mesure, dont mise en place du réensemencement notamment sur le site de la Sablière,
- 2) Suivi des résultats de l'élevage ovine permettant d'évaluer la création d'économie agricole due à l'augmentation de la surface en herbe disponible pour la pâture des brebis.

Le projet intègre donc le soutien au développement d'un nouvel atelier sur l'exploitation, qui sera totalement intégré dans le fonctionnement de celle-ci. Le parcellaire de l'exploitation hors emprise du projet sera également modifié pour s'adapter à la production ovine (foin et céréales pour l'autoconsommation du cheptel). De même, le fumier des ovins pourra être utilisé pour l'atelier maraîchage.

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Vue de coté d'une table photovoltaïque
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 48 panneaux
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 24 panneaux
- Vue des façades du poste de livraison
- Vue des façades d'un poste de transformation
- Vue des façades d'un local technique
- Vue des façades d'une citerne souple
- Vue des façades du portail et de la clôture

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

VUE DE PROFIL
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 3,02m

Longueur de :

20,00m (table de 48 panneaux)

10,00m (table de 24 panneaux)

Largeur de 6,07m

Largeur projetée au sol de 5,70 m

Inclinaison de 20°

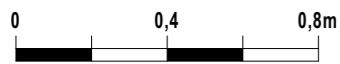
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,5m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :

0,20m

Echelle 1/20 au format A3



Architecte

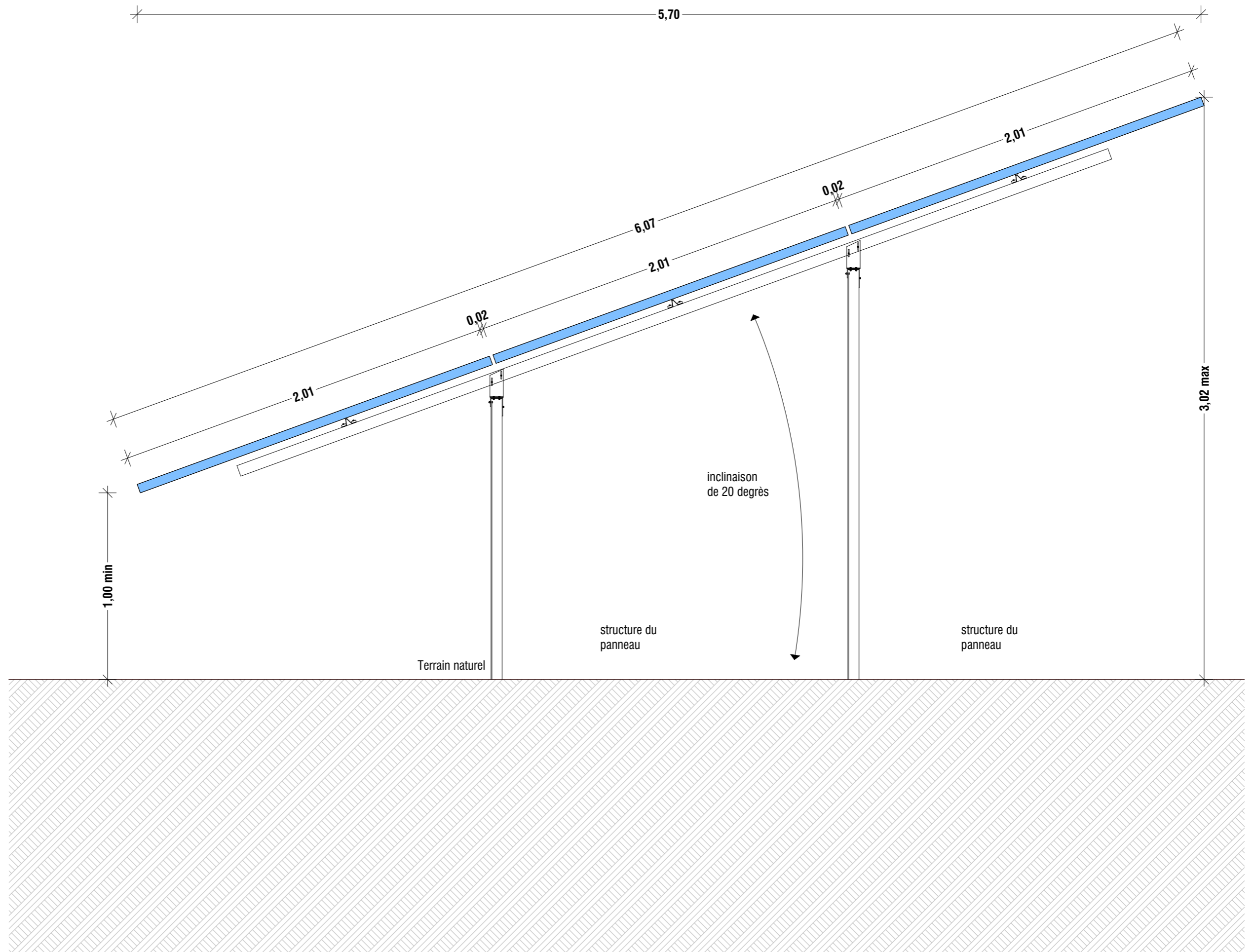
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



VUE DE COTÉ D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 3.02m

Longueur de :

20,00m (table de 48 panneaux)

Largeur de 6,07m

Largeur projetée au sol de 5,70 m

Inclinaison de 20°

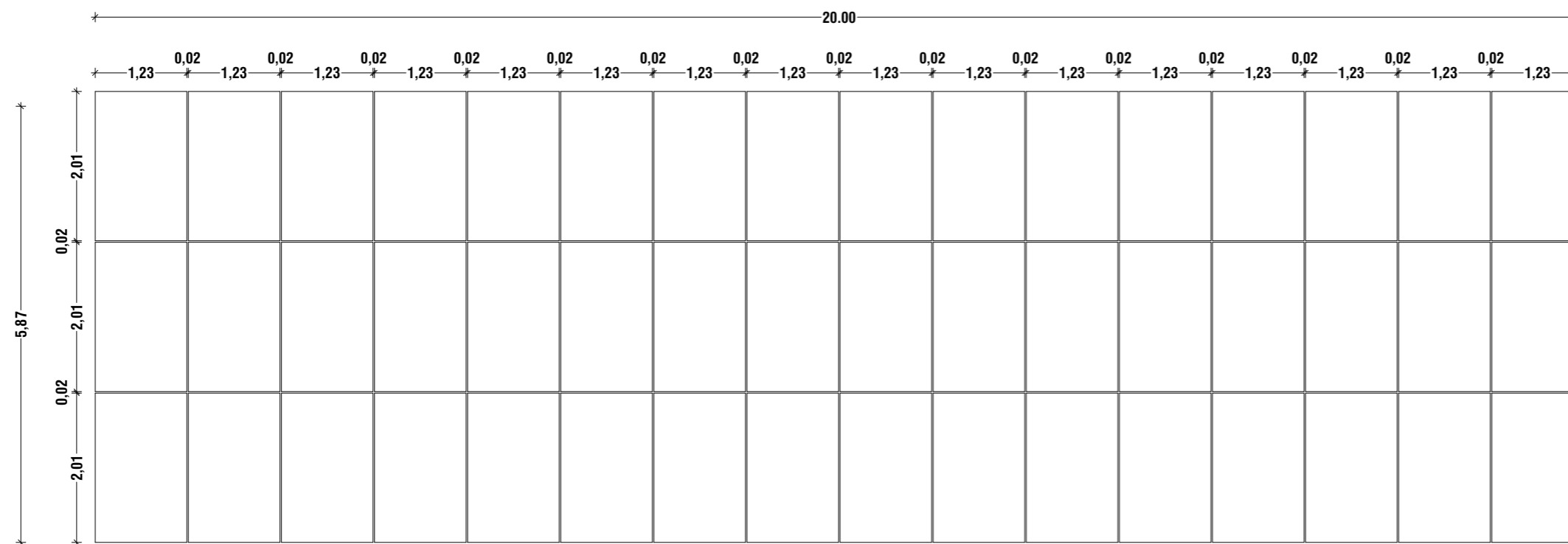
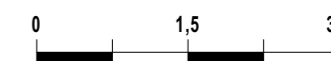
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3.5m

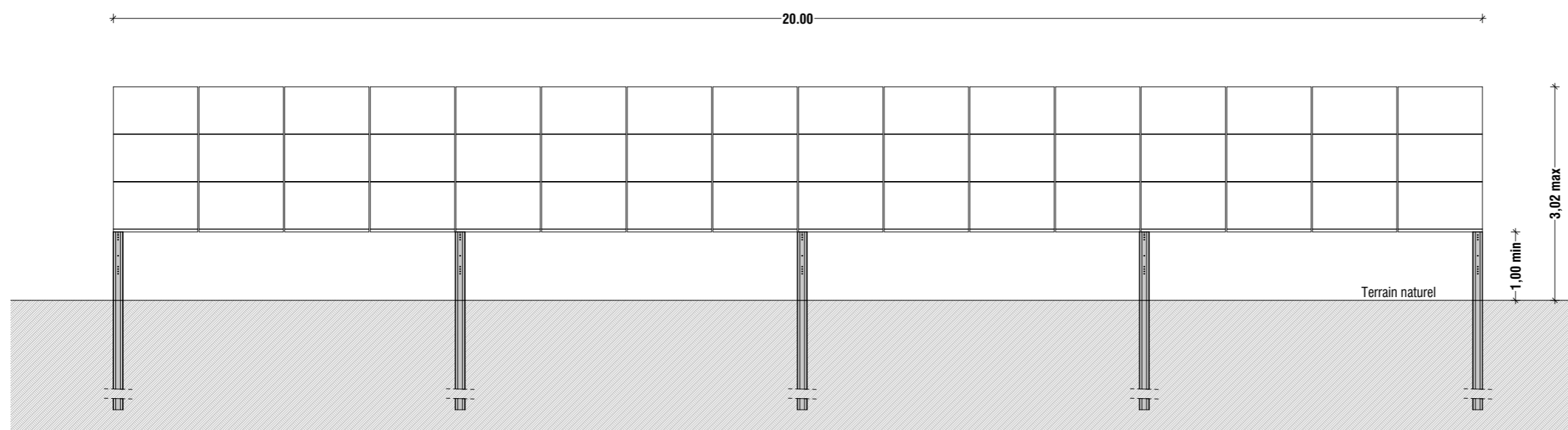
Espacement entre 2 tables axe est-ouest :

0,20m

Echelle 1/75 au format A3



VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 48 PANNEAUX LONGUEUR 20m



VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 48 PANNEAUX LONGUEUR 20m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**VUE DE FACE ET EN PLAN
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE**

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 3,02m

Longueur de :

10,00m (table de 24 panneaux)

Largeur de 6,07m

Largeur projetée au sol de 5,70 m

Inclinaison de 20°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,5m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :

0,20m

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

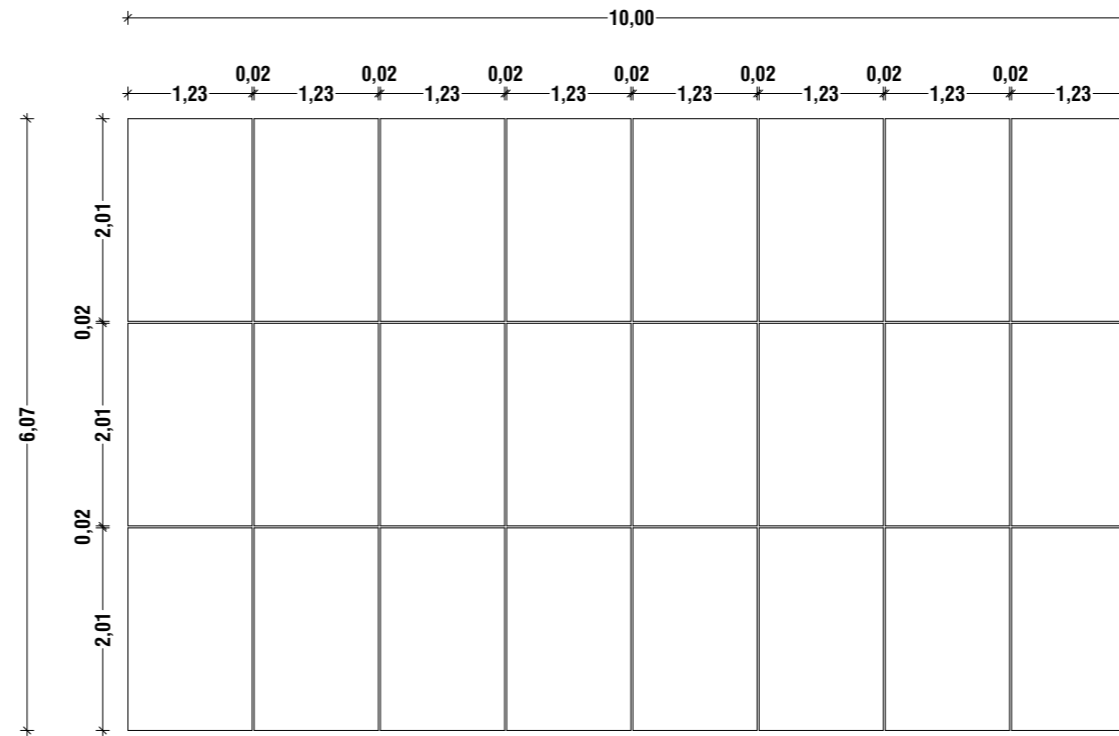
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

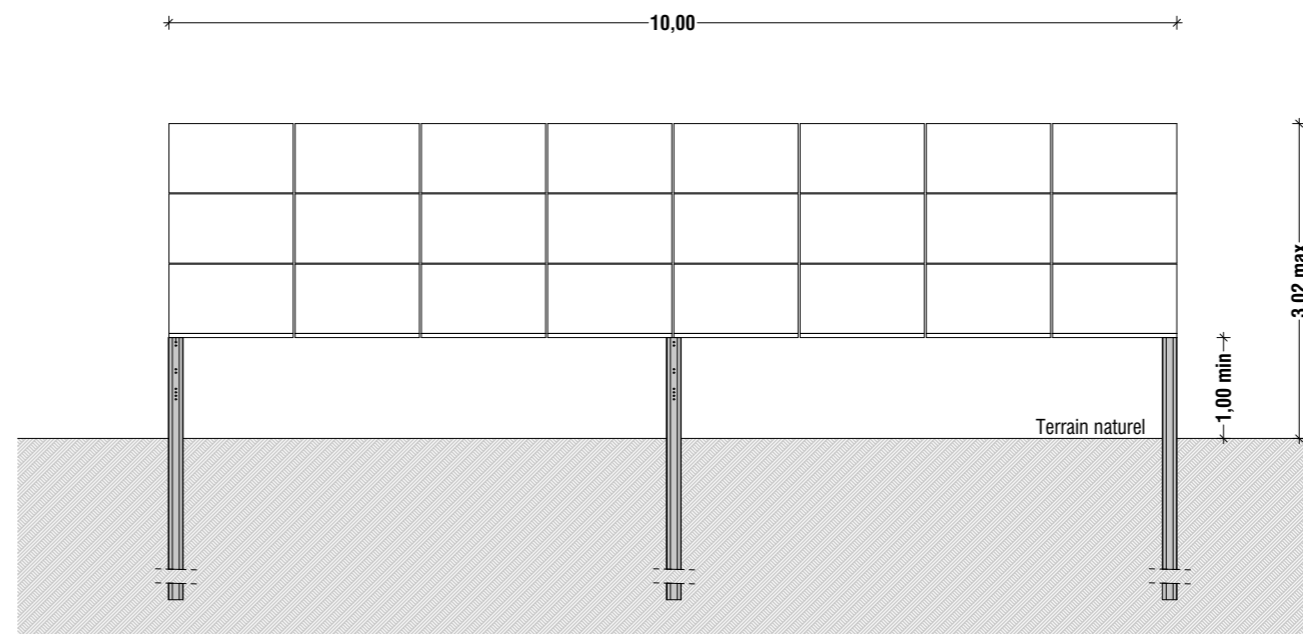
PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 24 PANNEAUX LONGUEUR 10m



VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 24 PANNEAUX LONGUEUR 10m

VUE DES FAÇADES DU
POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 2,70m

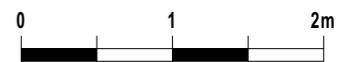
Longueur de 7m

Largeur de 2,60m

PDL : + 218.50m NGF

Aspect extérieur : RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



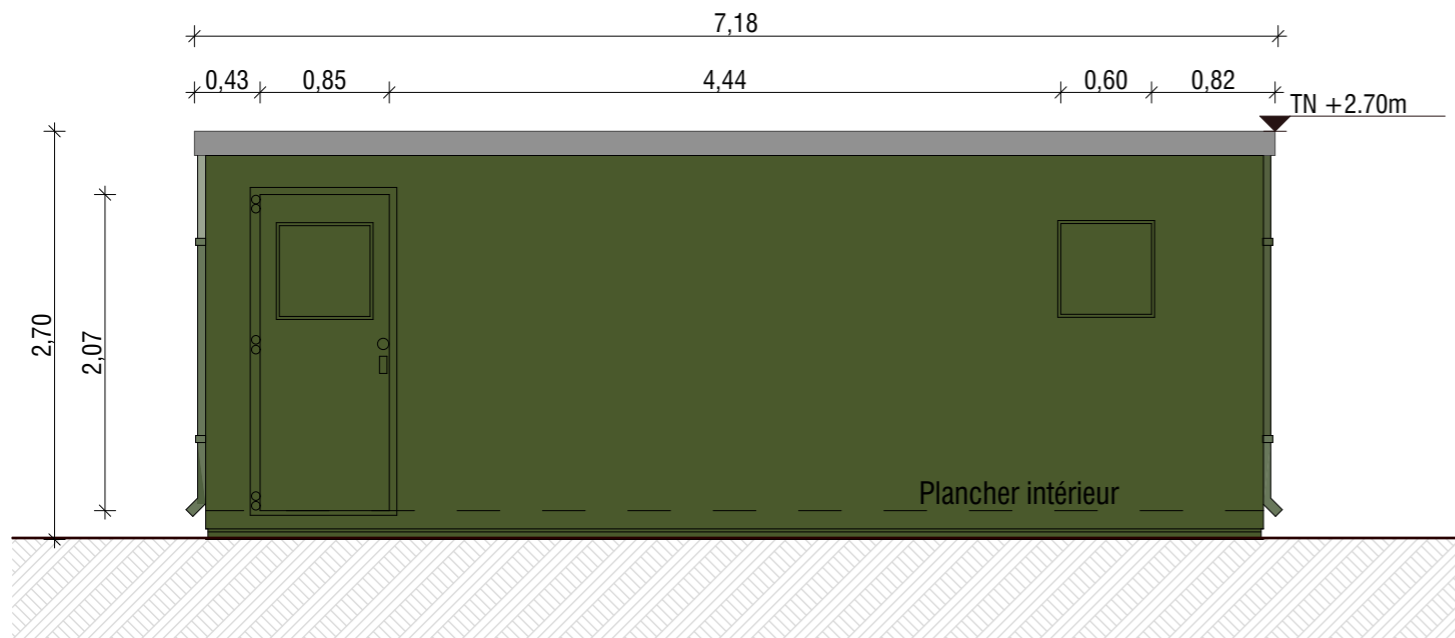
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

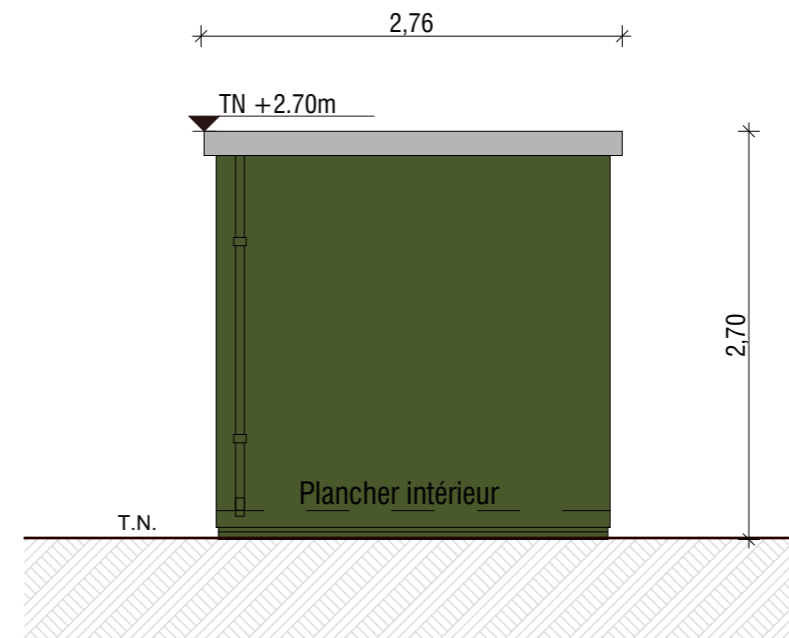
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

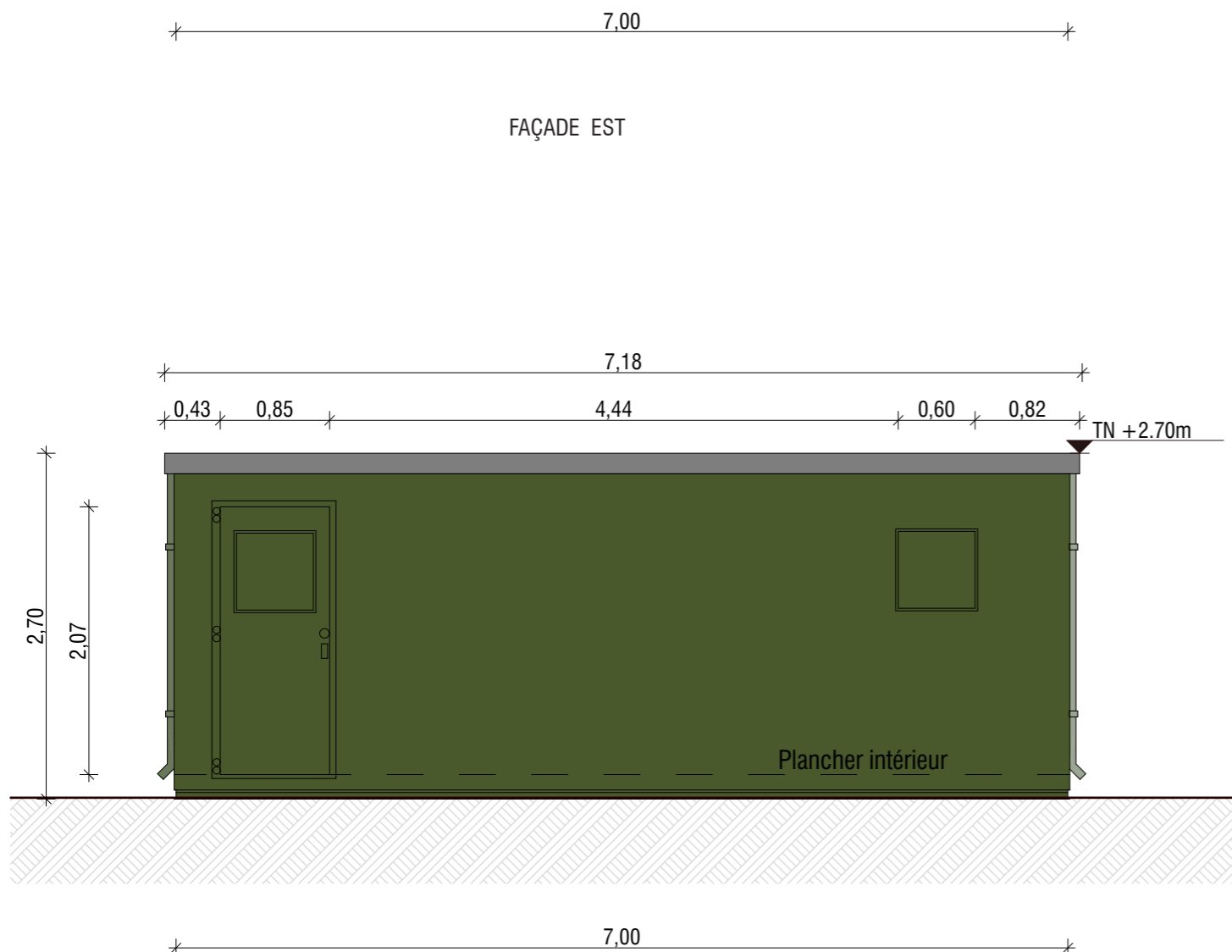
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



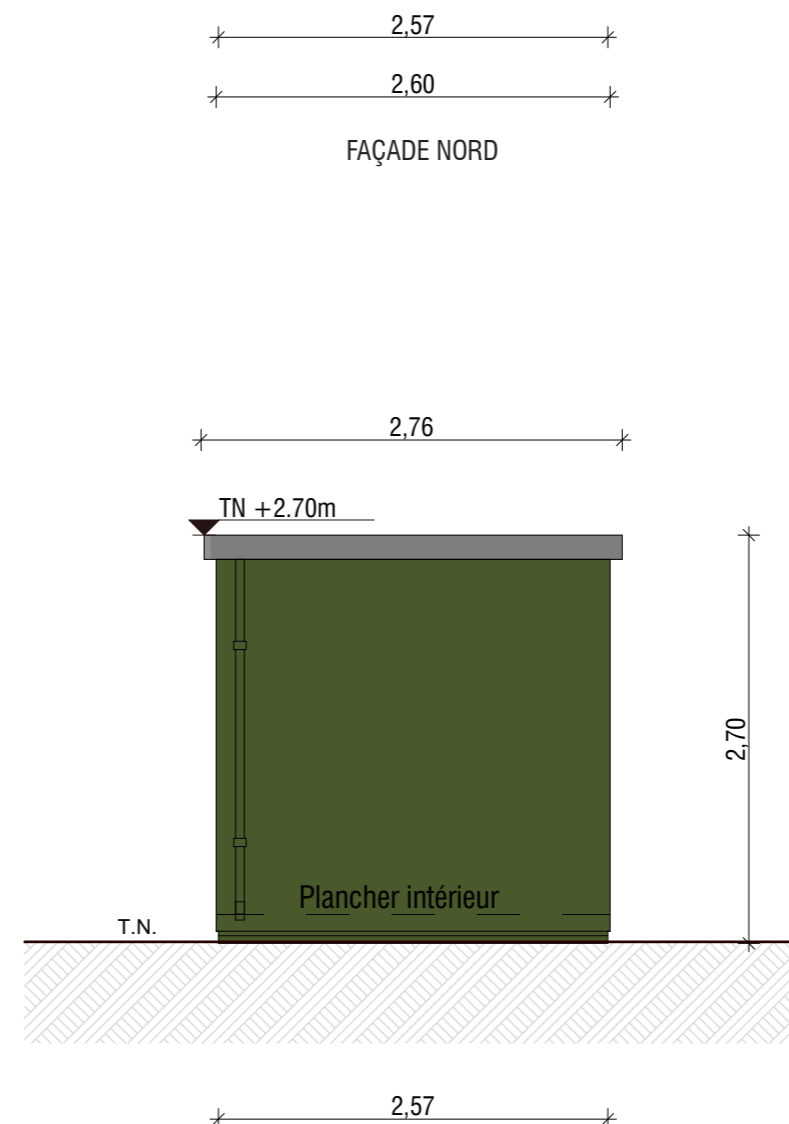
FAÇADE EST



FAÇADE NORD



FAÇADE OUEST



FAÇADE SUD

**VUE DES FAÇADES
D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION**

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation:

Hauteur de 2,90m - Longueur de 12,19m -
Largeur de 2,44m

Altitude terrain naturel :

PDT 1-1 : +223,00m NGF

PDT 1-2 : +225,50m NGF

PDT 2 : +229,00m NGF

Aspect extérieur: RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

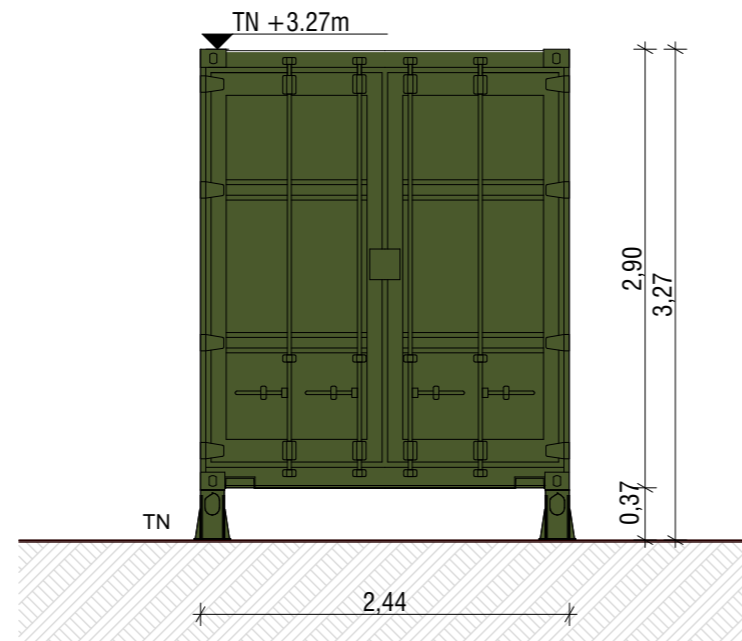
I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

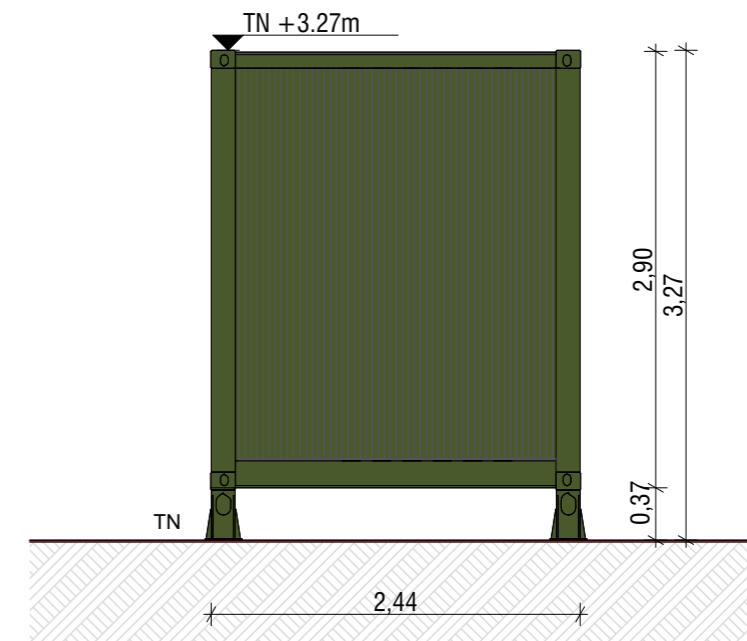
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

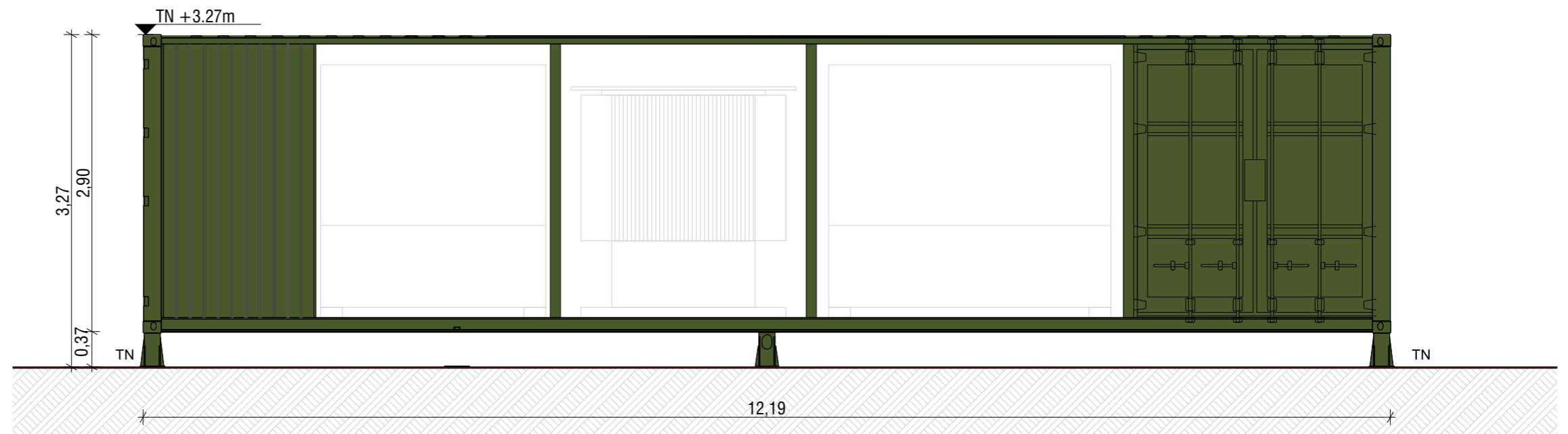
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



FAÇADE EST



FAÇADE OUEST



FAÇADE NORD

VUE DES FAÇADES D'UN
LOCAL TECHNIQUE

Légende

Caractéristiques d'un local technique :

Hauteur depuis terrain naturel de 2,59m

Longueur de 6,06m

Largeur de 2,44m

Altitude terrain naturel :

Local technique : +218.50m NGF

Aspect extérieur : RAL 6005

Echelle 1/50 au format A3



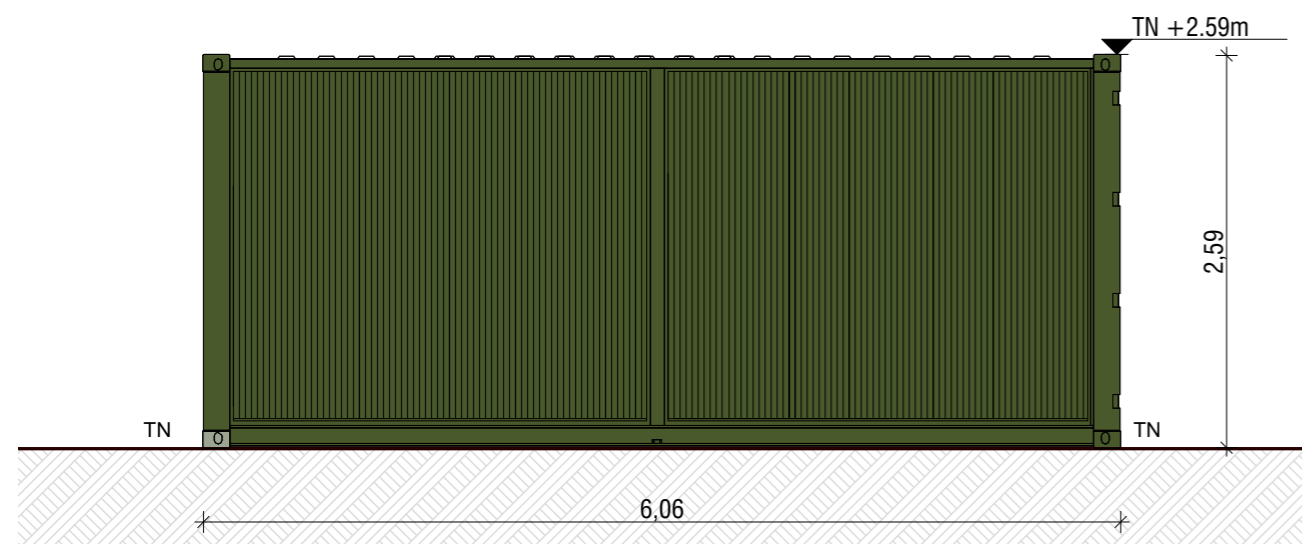
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

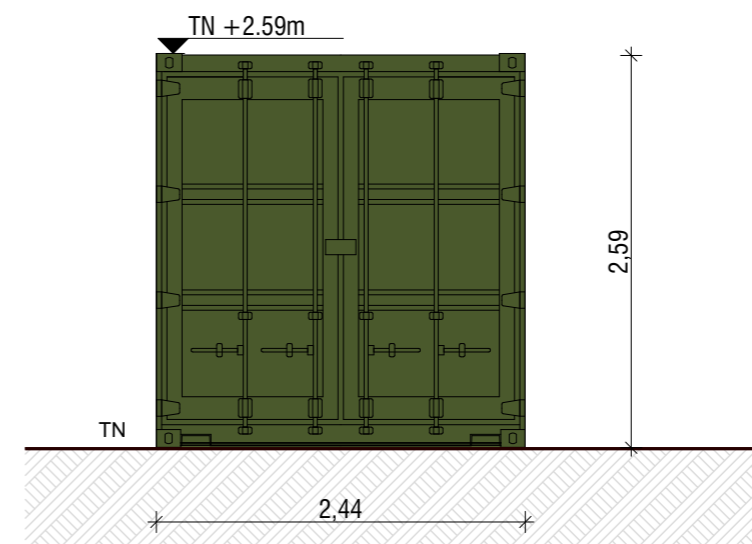
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

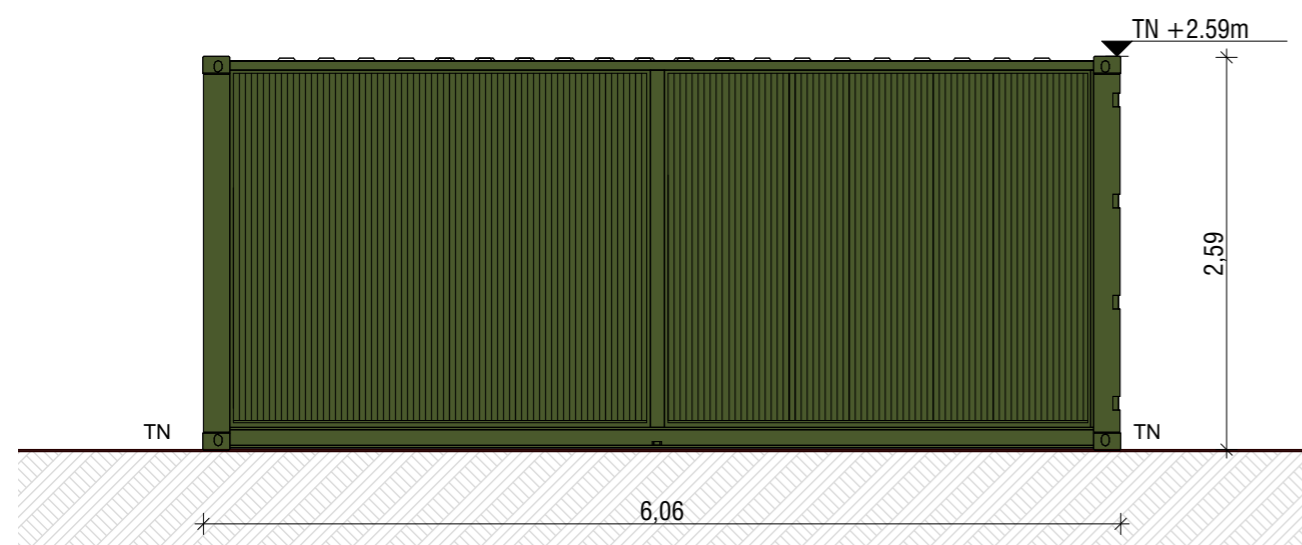
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



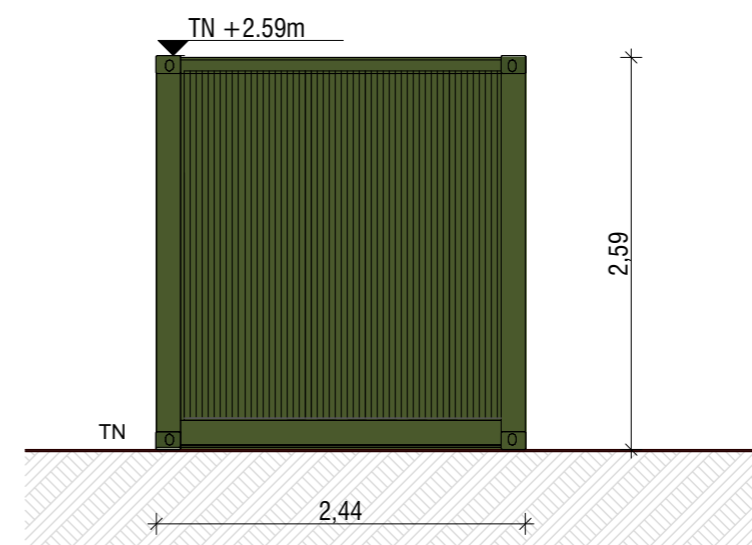
FAÇADE AVANT



FAÇADE DROITE



FAÇADE ARRIÈRE



FAÇADE GAUCHE

**VUE DES FACADES
DE LA CITERNE SOUPLE**

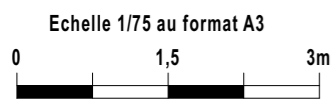
Légende

Caractéristique de la citerne souple :

Volume : 120m³
Hauteur de 1,60m
Longueur de 11,70m
Largeur de 8,88m

Emprise au sol : 103 m²

Aspect extérieur:
RAL 6025



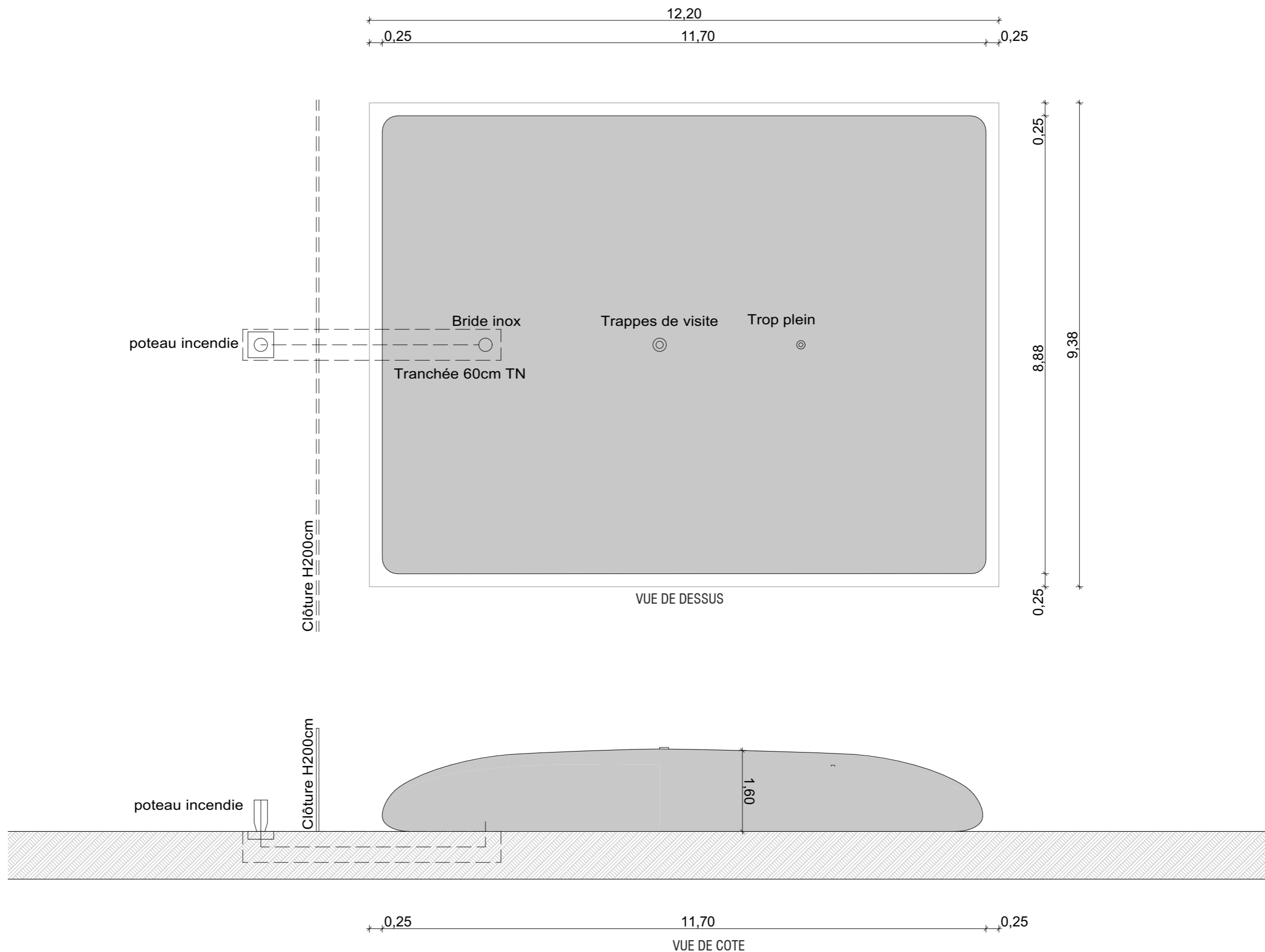
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



VUE DES FAÇADES DU
PORTAIL ET DE LA CLÔTURE

Légende

Caractéristiques du portail :

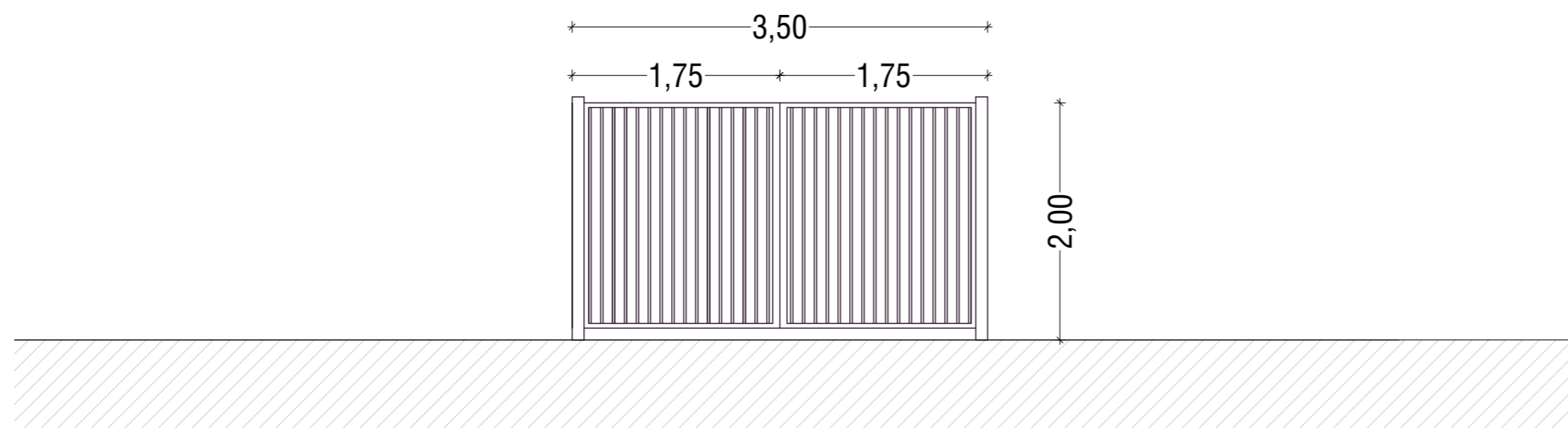
Hauteur 2m

Largeur 3.5m

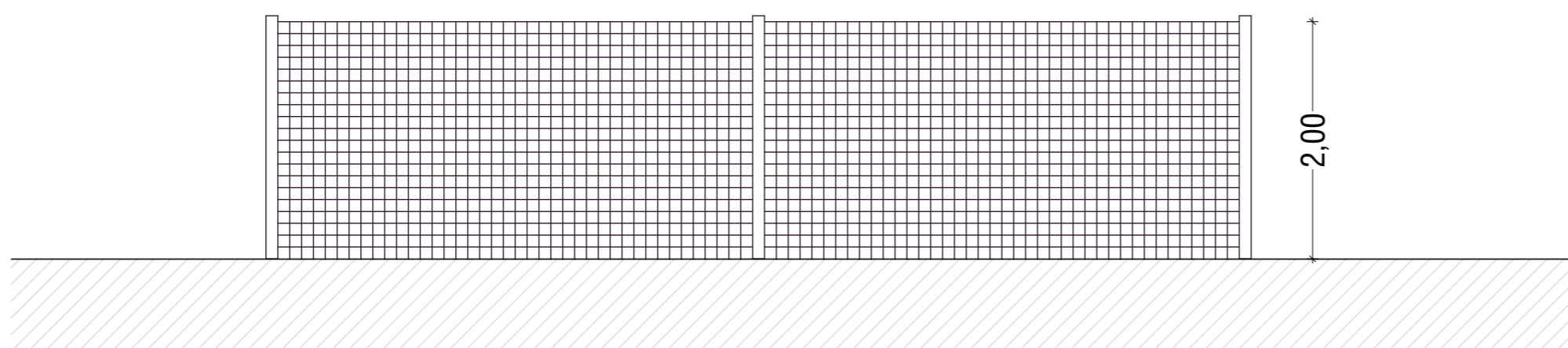
Caractéristiques de la clôture :

Hauteur 2m

Echelle 1/50 au format A3



FAÇADE PORTAIL



FAÇADE CLÔTURE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Contenu

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUES
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

 PV1 Point de vue photographique

Echelle 1/3500 au format A3
0 70 140m



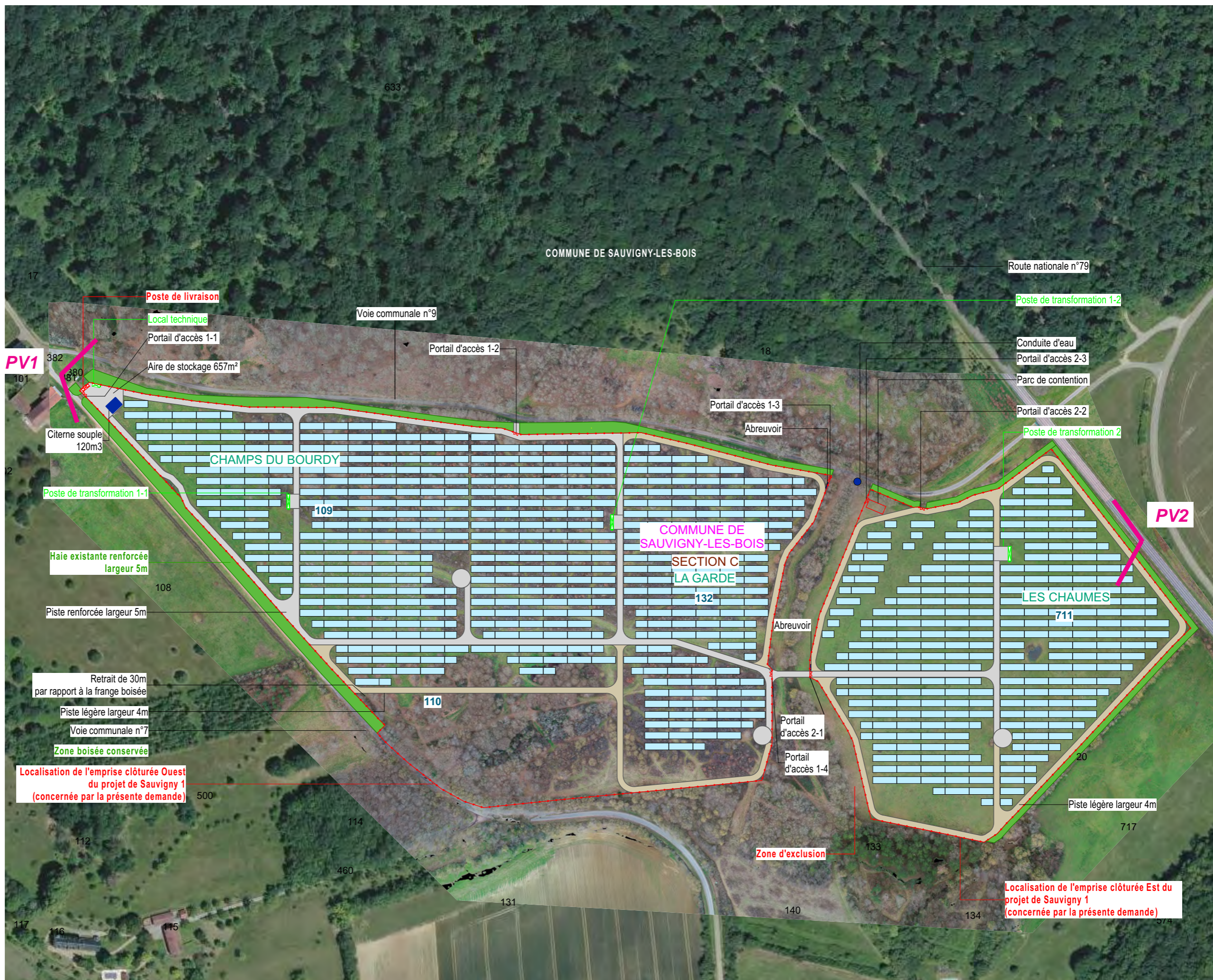
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS





PV1 - Point de vue depuis la voie communale n°7



PV1 - Point de vue depuis la voie communale n°7 - avec mesures paysagères



PV2 - Point de vue depuis la route nationale n°79



PV2 - Point de vue depuis la route nationale n°79 - avec mesures paysagères

Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Photographie

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

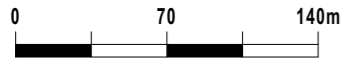
PLAN DE LOCALISATION
DU POINT DE VUE
PHOTOGRAPHIQUE

Légende

 Localisation de l'emprise
clôturée du projet

 **PV1** Point de vue
photographique

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS





PV1 - Point de vue depuis la voie communale n°7

Contenu

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Photographie

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

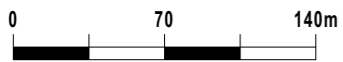
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DU POINT DE VUE
PHOTOGRAPHIQUE

Légende

-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Point de vue photographique

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS





PV2 - Point de vue lointain depuis la route nationale n°79

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS